

BN Numismatique Bulletin cgb.fr 127

janvier 2014

Pour recevoir par courriel le nouveau *Bulletin Numismatique*, inscrivez votre adresse courriel à : http://www.cgb.fr/bn/inscription_bn.html. Vous pouvez aussi demander à un ami de vous l'imprimer à partir d'internet. Tous les numéros passés sont en ligne sur le site [cgb.fr](http://www.cgb.fr) et peuvent être téléchargés à <http://www.cgb.fr/bn/ancienbn.html>
L'intégralité des informations et images contenues dans les *BN* est strictement réservée et interdite de reproduction mais la duplication d'un BN dans son entier est possible et recommandée

Sommaire

- 3 FAUX PAR MOULAGE : LES INDICES UN COURS DE FORMATION DU GRAND SITE
- 4 DES CATALOGUES À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT
- 5 PANNEAU D'AFFICHAGE
- 5 NOUVELLES DE LA SENA
- 6 LES BOURSES
- 7 REVUE DE PRESSE ET DIVERS
- 8 JOYEUX NOËL POUR LES BANQUES ET LEURS ACTIONNAIRES !
- 9 GALLIEN, QUAND TU NOUS TIENS !
- 10 - 11 LE COIN DU LIBRAIRE LE RÈGNE DE L'EMPEREUR PROBUS
- 12 - 13 FORUM DES AMIS DU FRANC N° 209
- 14 REVUE DE PRESSE ET DIVERS
- 15 - 17 MONNAIES 60
- 18 REVUE DE PRESSE ET DIVERS
- 18 TOUCHE PAS AU PATRIMOINE, S..... !
- 19 CELTIC VII UN CATALOGUE À NE PAS BANALISER
- 20 - 21 LE COIN DU LIBRAIRE LE MONNAYAGE DE MAXENCE
- 22 RECHERCHONS AVOCAT(E)
- 23 LES JETONS ROYAUX EN CUIVRE...
- 24 - 25 ROME SUR TOUS LES FRONTS !
- 26 - 27 ÉMISSIONS INAPERÇUES POUR ARLES
- 27 ILS AURONT LEUR PEAU !
- 28 - 32 NEW YORK, LA BELGE
- 34 - 35 CHRONIQUES ROMAINES
- 35 REVUE DE PRESSE ET DIVERS
- 36 - 37 CLUB AUVERGNE PAPIER-MONNAIE
- 38 - 39 PAPIER-MONNAIE 27
- 40 NOS ÉDITIONS

ÉDITORIAL

Le BN qui paraît en décembre pour janvier est une bonne occasion de faire le point sur l'année écoulée et quelques pronostics sur l'année à venir.

Pour cgb.fr, la grande affaire de l'année a été l'organisation des e-auctions : elles se sont révélées notre meilleur vecteur publicitaire car nous avons et continuerons de laisser partir quelque soit le prix final ! Certes les prix atteints sont de plus en plus réguliers, soutenus par les cinq cents participants sur trois continents, mais il reste imperturbablement dans chaque vente des prix réalisés complètement idiots qui font le bonheur de leurs gagnants (mais pour gagner, il faut jouer !) ; en 2014, nous préparons le doublage des ventes sur offres par une e-auction. Le but est de dynamiser les VSO, d'augmenter les participants, de rendre le concept VSO plus ludique avec le souci de plaire à tous les collectionneurs.

Cgb.fr sera toujours du côté du collectionneur, mais pour mener à bien la mise en place de ce nouveau projet, il nous semble tout à fait normal de demander l'avis à nos clients-collectionneurs.

Comment envisageriez-vous de votre point de vue une modernisation des VSO ?

Cgb.fr a toujours la même logique : mettre en place des outils qui puissent donner les vrais prix tout en n'intervenant jamais quand le prix semble trop bas ou trop élevé - ce sont les collectionneurs qui doivent faire le prix !

D'ici-là, Joyeux Noël, bonnes fêtes et n'oubliez pas d'offrir des monnaies ou des jetons chaque fois que vous le pourrez : vous créerez peut-être des collectionneurs avec qui parler numismatique !

Michel PRIEUR

INSOLITE RÉALISÉ SANS TRUCAGE !

Notre lecteur et ADE émérite Bruno Miquel, nous communique, dans son enveloppe d'origine portant son prix de vente effectivement payé, un achat pas ordinaire réalisé à la bourse de Tirlemont...

Certes l'affaire est excellente en termes de marge à défaut de chiffre d'affaire, mais l'incident ne démontre-t-il pas qu'il y a un problème pour faire connaître ce qu'est une monnaie euro circulante à valeur libératoire ?



CE BULLETIN A ÉTÉ RÉDIGÉ AVEC L'AIDE DE :

ADF - Amazon - Aucoffre.com - The Banknote Book - David BERTHOD - Xavier BOURBON - Émilie BOUVIER - Change.org - Arnaud CLAIRAND - Coinsweekly - Comptoir des Monnaies - Joël CORNU - Culture.fr - Dailymail - Delcampe - Stéphane DESROUSSEAUX - Jean-Marc DESSAL - DNW - Gilbert DOREAU - Marc EMORY - euskalmoneta - Facebook - Golem 13 - Samuel GOUET - Laurent GRELLIER - The Guardian - Guedelon.fr - ha.com - Yann-Noël HÉNON - Didier LELUAN - lalibre.be - Mediapart - The Metropolitan Museum of Art - Philippe MICHALAK - Bruno MIQUEL - Le Monde - Christophe MONTAGNE - NGC - Novopress - PCGS - Nicolas PARISOT - Jean-Luc PELLETAN - Portable Antiquities Scheme - Michel PRIEUR - Éric PRIGNAC - Salisbury journal - Philippe SCHIESSER - Laurent SCHMITT - Alexis-Michel SCHMITT-CADET - SENA - Agostino SFERRAZZA - Sud Ouest - Wikileaks - Yazan - Youtube - les illustrations proviennent de notre fonds, de ce que nous avons reçu ou de Wikipedia

HERITAGE AUCTIONS

La plus grande source au monde d'objets de collections



CLIQUEZ SUR CHAQUE IMAGE !!

Contact en Allemagne :
 Marc Emory : marcd.emory@gmail.com,
 Contact en France :
 Yann Longagna : compagnie-de-la-bourse@wanadoo.fr
 Tél. Paris 01 44 50 13 31

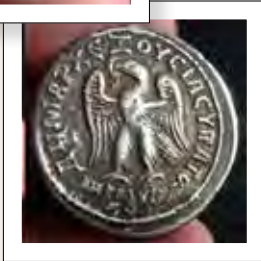
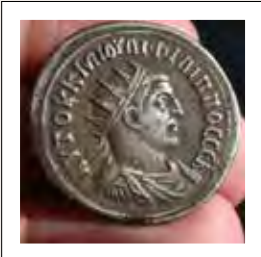
www.ha.com DALLAS - USA



FAUX PAR MOULAGE : LES INDICES

Il est toujours intéressant, quand on s'est fait coller un faux, de l'analyser en profondeur pour essayer de voir ce qui aurait dû être vu.

Là, impossible de voir sur la photo publiée sur le grand site d'enchères :



Certes, une fois que l'on sait que c'est faux, on peut s'étonner de la disposition de la patine, extrêmement foncée dans les champs et inexistante ou faible sur les reliefs : probablement une patine appliquée liquide et essuyée sur les reliefs avant d'avoir séché.



Mais les coins sont bons, même la fin de la légende du revers où le Delta de 4^e consulat rentre dans le A final de ANTIOXIA est un détail qui se retrouve sur l'exemplaire de l'ANS, [cliquez pour la fiche illustrée](#), qui est de la même paire de coins.



Nous ignorons sur quel exemplaire le faussaire a réalisé son moulage mais il est certain qu'il a eu un original en main. Et on ne peut tout de même pas se méfier de tout sur le grand site d'enchères !

La vente est standard de l'incompétence noire que l'on y trouve habituellement. Le classement par le vendeur est complètement faux (la pièce est attribuée à Alexandre Sévère, un empereur qui n'a même pas frappé de tétradrachmes à Antioche), mais ceci n'a rien de surprenant sur le grand site d'enchères.

On ne peut quand même pas se méfier de tous les vendeurs qui ne connaissent rien à ce qu'ils vendent !

À l'arrivée par la poste, la patine dans les champs semble trop épaisse, un petit bain est préparé pour l'alléger.

Et à la sortie du bain, *ayayaya*... cela ne va plus tout et tout d'abord par la tranche.

Il est étrange de constater que la première puce qui m'a agrippé l'oreille l'a fait lorsque j'ai sorti la monnaie de son bain



UN COURS DE FORMATION DU GRAND SITE

et, réflexe professionnel : *ne jamais toucher la surface d'une monnaie*, que je l'ai prise par la tranche. Une tranche de tétradrachme syro-phénicien, sauf éclatement de flan, très rare à cette période, est lisse et arrondie.

Là, il y avait un touché anormal qui m'a fait regarder la tranche avec curiosité.

Et là, j'ai vu une tranche martelée... et j'ai su que je m'étais encore fait avoir sur le grand site d'enchères à l'environnement sécurisé et qui fait tout pour protéger ses acheteurs (vendeur 100% positif !).

La tranche martelée, cela n'existe pas sur les tétradrachmes dont les flans ne sont pas travaillés pour être ronds et réguliers. En revanche cela arrive sur les pièces moulées en deux parties ensuite soudées, pour dissimuler la trace de la jointure des deux moitiés... Eh oui !

À partir de cette première observation et du dégrasage de la patine, le faux devient évident.



Évident sur la photo de la tranche, évident aussi par les motifs centraux légèrement « en creux », c'est la célèbre « rétractation du métal » [cliquez pour quelques explications](#).

Et il y a surtout la texture de la surface qui était auparavant engluée dans la « patine » et qui est maintenant bien visible, cliquez pour agrandir la photo : cette surface n'est pas catholique.

Pourquoi ce faux a-t-il été réalisé ? Mystère. Il faut avoir le [Prieur](#) pour savoir que le type est très très rare (Prieur 442) et au prix d'un tétra de Philippe, même très rare, à quoi bon ? Le vendeur est tellement incompetent qu'il ne semble pas capable de réaliser un moulage d'une telle qualité.

Bien entendu, le vendeur Jose Fernandez Mollina / Bahia street 2 esc 3 1-1, 29631, Benalmádena (Málaga) Espagne, refuse

de rembourser les 85 euros de la pièce tant que je ne l'aurai pas renvoyée... il est mignon : cgb.fr va certainement arnaquer un inconnu et ne pas lui renvoyer son faux payé 85 euros.



Mieux vaut entendre ça que d'être aveugle. Chose étrange, cet espagnol a choisi un pseudo, phoeniciaes, qui fleure bon la Phénicie et les faux de l'école de Beyrouth. Qui sait ? Bien entendu le faux est à disposition de ceux qui voudront venir le voir « en main », professionnels ou amateurs... aujourd'hui un tétradrachme syro-phénicien, demain une gauloise, une grecque, un Louis XIV ou une romaine, les gens équipés de matériel de moulage de prothésistes ne sont pas sectaires... attention !!

Michel PRIEUR



Offre réservée aux lecteurs du Bulletin Numismatique

5%

de réduction immédiate

A valoir sur l'ensemble du catalogue internet

www.comptoir-des-monnaies.com

* Code à renseigner lors de votre achat en ligne, offre non cumulable

Votre code avantage* :

BN2013

Plus de 25 000 Monnaies, Billets, Jetons, Médailles.

DES CATALOGUES À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT



Notre lecteur Christophe Montagne fait profiter les lecteurs du blog de ses découvertes :

« Je voulais aussi vous signaler la courageuse initiative du [Metropolitan Museum](http://www.metmuseum.org) (autre pays, autre mœurs...) qui autorise les internautes à télécharger gratuitement leurs catalogues (collection permanente et exposition) épuisés !

Ainsi, *The Age of Napoleon : Costume from Revolution to Empire, 1789–1815*, *Art and Love in Renaissance Italy*, *Heroic Armor of the Italian Renaissance : Filippo Negrolì and his Contemporaries...* mais aussi bien d'autres titres, ont rejoint ma bibliothèque numérique.

70 catalogues sont disponibles, les plus anciens remontant à 1977...

Voilà le lien: <http://www.metmuseum.org/research/metpublications/notable-exhibition-catalogues?Tag=Notable+exhibition+catalogues&searchtype=T&rp=12&pg=6>

La même chose bientôt en France ? »

Note du BN : la question relève bien entendu du vœu pieux puisque l'on trouvera toujours en France une mauvaise raison

pour ne pas le faire, soit la volonté de faire payer les téléchargements, soit de rendre la chose impossible pour des raisons de droits d'auteur ou autres. Plus profondément par le mépris aristocratique de ceux qui ont gravi l'escalier social pour ceux qui grimpent encore : ne manquez pas cette interview à propos du Livre de poche, [cliquez](#), elle

montre parfaitement les ressorts profonds d'une certaine mentalité française.

Mais, dans vingt ans, tout le monde s'étonnera que les catalogues et livres épuisés ne soient pas en ligne à télécharger et cela deviendra la norme... Je prends date.

Dans le même esprit, espérons pour commencer que la Bibliothèque nationale de France décidera de stocker non plus seulement les impressions papier des livres, catalogues... mais aussi les fichiers pdf qui partent chez les imprimeurs de ces livres, catalogues... pour réaliser les impressions papier.

Le coût supplémentaire serait minime quand on voit l'effondrement récent du coût du *pétabit*.

Travailler sur une version papier implique de se rendre à l'endroit où elle se trouve. Disposer d'une version numérique permet de préserver l'information en la multipliant et la délocalisant à coût pratiquement nul. Et la version numérique peut venir à celui qui en a besoin, à coût nul et en perte de temps nulle. Dans vingt ans en France ? Hier chez Google. Espérons !

Michel PRIEUR



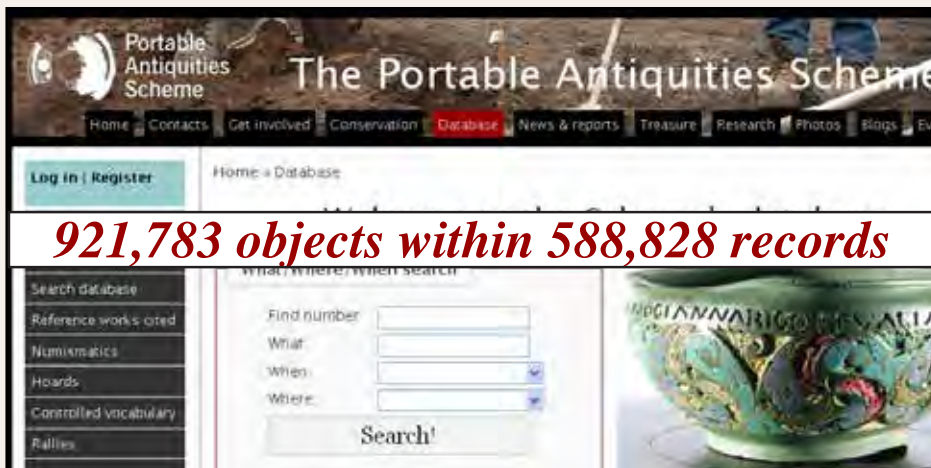
PANNEAU D’AFFICHAGE

ESSENTIEL !!!

Sur chaque fiche des archives et de la boutique vous trouvez la mention :

Poser une question ou signaler une erreur sur la description de cet article

C’est très important ! Nous ne sommes pas stupides pour croire que sur 300.000 fiches nous n’avons fait aucune erreur ou faute de frappe. Nous avons besoin de vous qui en remarquez pour nous les signaler. Cela améliore la qualité du site qui est aussi votre site. Tous les utilisateurs vous remercient par avance de votre participation !



921,783 objects within 588,828 records

ENCORE UN SUCCÈS POUR LE PAS ANGLAIS !



Un détectoriste anglais amateur a trouvé fortuitement dans un champ ce qu’il n’aurait jamais imaginé trouver : une pièce d’or romaine extrêmement rare, un petit médaillon d’un solidus et demi frappé pour Licinius... [Lisez - si vous êtes anglophone - l'article de son interview.](#)

teur au pillage de site archéologique, on peut craindre le pire : la disparition de la monnaie, sans aucun relevé ni étude scientifique, dans des circuits d’exfiltration vers des professionnels installés sous des cieus moins flous.

Bien entendu, il a déclaré sa pièce aux autorités archéologiques locales, la monnaie est entrée dans les bases de données publiques accessibles gratuitement par tous : <http://finds.org.uk/database> et a été étudiée au British Museum. Elle passera bientôt en vente, [cliquez pour voir la vente.](#)

On peut craindre que la perte pour la France aurait été complète : économique, patrimoniale et scientifique. À quand une législation patrimoniale claire et précise sans effets pervers ?

Imaginons la même situation en France... compte tenu de la peur atavique du gendarme et du manque de confiance dans une législation peu claire qui a souvent tendance à assimiler l’usage d’un détec-



FONDUS LES STATÈRES ? PROBABLE...



Une lectrice nous signale un vol à son détriment, un cambriolage où dans la trousse à bijoux ont été volés des napoléons, des bijoux et six statères des Bellovaques (région de Beauvais) de la série à l’astre avec un cheval à gauche au revers, dans un très bel état de conservation.

de Sens, voir BN108 page 18, [cliquez pour le télécharger.](#)

Ces monnaies proviennent d’une succession ; ci-dessous des monnaies comparables, provenant d’un autre lot de cette même succession, photos malheureusement un peu floues.

Si vous voyez passer ce lot, prévenez-nous sans tarder, nous ferons remonter l’information à qui de droit !!

Hélas nous craignons que, vu le niveau intellectuel du cambrioleur moyen, qui ne sait même pas ce qu’est un « gaulois »

Et n’oubliez pas de passer le mot autour de vous : une monnaie est à sa place dans une collection, pas chez un non-collectionneur à la merci, comme ici, d’un cambriolage par des australopithèques qui ne feront pas la différence entre un vieux napoléon râpé et un statère des Bellovaques : tout part à la bouillette ! Et tant pis pour le patrimoine et pour l’Histoire de France...

et encore moins que les monnaies gauloises valent plus que le poids de métal contenu, les statères ont suivi le même chemin que ceux du trésor



NOUVELLES DE LA SENA

Vous êtes conviés à la première réunion de l’année de la SENA à la Maison des Associations du 1^{er} arrondissement, 5 bis rue du Louvre, 75 001 Paris, à 18h.

A l’occasion de la traditionnelle séance de vœux qui réunira ses membres autour d’une galette des rois et d’un verre de champagne, la SENA présentera et remettra à Louis-Pol Delestrée, en hommage à son œuvre, son dernier ouvrage consacré aux monnaies gauloises. C’est le 5^e volume de la collection « Recherches et Travaux de la SENA » (RT SENA 5).

Attention, cette séance a lieu exceptionnellement le deuxième vendredi du mois soit le vendredi 10 janvier 2014 et non le premier en raison des vacances scolaires. Notez également qu’à partir de janvier, les séances se dérouleront désormais à 18h au lieu de 18h30.

Alexis-Michel SCHMITT-CADET

LES BOURSES

CALENDRIER DES BOURSES

JANVIER

5 Bad-Kreuznach (D) (nc) (N)
 9/12 New York (USA) (*****) (N)
 12 Bruay-sur-l'Escaut (59) (nc) (tc)
 12 Dombasle (54) (**) (N)
 12 Goussainville (95) (**) (N)
 18 Ludwigsburg (D) (**) (N)
 19 Brasles (02) (**) (tc)
 19 Freidrichshafen (D) (**) (N)
 26 Montélimar (26) (**) (N)
 26 Vandoeuvre-les-Nancy (54) (**) (tc)

FÉVRIER

1 Saint-Médard-en-Jalles (33) (nc) (tc)
 1 Drachten (NL) (nc) (N+Ph)
 1-2 Bâle (CH) (****) (N)
 1 Londres (GB) (***) (N)
1 Paris (F) (*) (B) (AFEP)**

2 Argenteuil (95) (**) (N)**
 2 Rambouillet (78) (nc) (tc)
 7/9 Berlin (D) (*****) (N)
 8 Saint-Sébastien-sur-Loire (44) (**) (tc)
 8/9 Saint-Jean-de-la-Ruelle (45) (nc) (tc)
 9 Thyez (74) (**) (N)
 9 Wiesbaden (D) (**) (N)
 16 Konz/Trier (D) (**) (N)
 16 Rothlalmünster (D) (**) (N+Ph)
 14 Pessac (33) (**) (tc)
 23 Arras (62) (nc) (tc)
 23 Gonesse (95) (**) (tc)
 23 Pollestres (66) (**) (N)
 23 Strasbourg (67) (**) (N)
 23 Savigny-sur-Orge (91) (**) (N)
 23 Karlsruhe (D) (****) (N)
 23 Martigny (CH) (**) (N)
 23 Wittstock (D) (nc) (N)

BOURSES EN JANVIER : LA TRÊVE DES CONFISEURS !

Comme vous aurez pu vous en rendre compte, notre mois de janvier sera calme du point de vue des bourses car nous avons un programme chargé de publications et de mises en ligne. Nous vous donnons donc rendez-vous dès le 1^{er} février à Paris au

salon du billet de l'AFEP à la gare de l'Est comme d'habitude, à l'entrée.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de Noël et du Nouvel An et rendez-vous en 2014 !

L'équipe cgb.fr

RECRUTEMENTS

Oyez, oyez, nous sommes toujours en recrutement... aujourd'hui, demain, après-demain... Nous n'attendons pas que le travail vienne à nous, nous allons le chercher : il y en a donc toujours plus que nous ne pouvons en faire.

Nous avons donc toujours besoin de recruter soit des gens à former, soit des gens à compétences pointues. Mais avant de nous envoyer un CV avec photo accompagné d'une lettre de motivation manuscrite, réfléchissez... Chez nous, on travaille beaucoup et encore plus si affinités. On apprend en permanence si l'on en est capable car on ne croit jamais que l'on puisse arrêter d'apprendre. On vient travailler parce que l'on est intéressé par ce que l'on fait, pas

seulement pour le salaire à la fin du mois et les tickets restaurant.

Condition *sine qua non* et sans appel pour s'engager chez nous : que l'équipe cgb.fr soit convaincue que vous pourrez vous adapter. Si le groupe ne le pense pas, c'est que vous serez plus heureux ailleurs que chez nous, ce qui n'est pas une critique.

Si vous voulez une chance d'intégrer notre équipe ou simplement tester comment se passe un recrutement chez nous, il suffit d'envoyer un cv + photo et lettre de motivation manuscrite à :

CGB - CGF,
 36, rue Vivienne, 75002 PARIS.
 Tel : 01 40 26 42 97 courriel : joel@cgb.fr

AVEZ-VOUS DE LA MONNAIE SUR UN ARBRE ?

D'accord, le titre est provoquant et laisse à penser que l'arbre pourrait être une coupure comme le billet de 500 euros mais il est textuellement exact : au Pays de Galles, on trouve la monnaie sur un arbre, et même sur des arbres !

Notre lecteur Philippe Schiesser nous signale un article avec des photos plus qu'impressionnantes, cliquez.

Michel PRIEUR



**CLIQUEZ POUR VISITER
 LE CALENDRIER
 DE TOUTES LES BOURSES
 ÉTABLI PAR DELCAMPE.NET**

POUR LE JEU DE MONSEIGNEUR

Dans une e-auction récente (la 32, clôture lundi 25) nous présentions entre cinq cent autres choses, une refappe d'un jeton très impressionnant mais très énigmatique, jugez-en et cliquez. Nous n'avons jamais vu l'original de ce jeton et c'est le seul exemplaire de la refappe que nous ayons jamais eu à la vente, c'est dire si le type est rare !

À l'étude de la e-auction 32, notre lecteur et décrypteur émérite Christophe Montagne nous envoie un gros début d'explication et nous enrichissons immédiatement la fiche.

« Dans la Gazette Numismatique Française de 1897 (F. Mazerolle, Journal de la Monnaie des Médailles, p. 346), j'ai trouvé un passage qui fait vraiment penser au jeton e-auction 32-11416 de la vente actuelle : « 18 - Il a été frappé des jetons de jeu à huit pans pour Monseigneur, aiant ses armes d'un côté et au revers une M couronné, entrelassée avec des branches d'olivier. Le millésime 1697 est au-dessous ».

Bien sur, notre jeton est de 1705 et non de 1697, mais sans doute Louis de France (1661-1711), dit Monseigneur ou Le Grand Dauphin, fit-il frapper à plusieurs reprises des jetons à ses armes pour tenir son rang à la table de jeu. Il fut le père de Philippe V d'Espagne et le fondateur de la Maison des Bourbons d'Espagne d'où sont issus les actuels souverains espagnols.

Je ne dispose pas des numéros suivants de la Gazette, dans laquelle l'auteur publie la suite de cet important journal; sans doute y trouve-t-on mention de la frappe de 1705. »



HEUREUX DE NE PAS AVOIR MISÉ SUR DES BILLETS !!!



En vingt-cinq ans, c'est la première fois que nous lisons un tel témoignage ! Voici le courriel que nous adresse notre lecteur Laurent Grellier :

Bonjour Messieurs,

J'aimerais avoir vos avis et conseils concernant un jeton, mais avant, permettez-moi de vous narrer sa mésaventure...

Mardi matin, j'ai reçu la visite du facteur et en le voyant je me suis dis « ça y est, voilà enfin le colis avec les monnaies et jetons obtenu en e-auctions la semaine passée ».

Effectivement, j'avais dit « enfin » car habituellement je reçois les colis le samedi, et étant de nature impatiente à la réception de nouvelles pièces de collection, dimanche, lundi, mardi... donc trois jours de plus, ... alors « enfin » quoi !!

Enfin bon !

Le facteur me regarde sans me montrer l'enveloppe et me demande : vous attendiez un colis ? Bien évidemment je lui réponds oui et là il me tend le paquet et me répond « On a eu un petit souci !! »

Dans un premier temps je regarde l'enveloppe, ensuite le facteur et je finis par lui répondre : Vous appelez ça un petit souci ??... c'est plutôt une catastrophe !

À lui de me répondre : Je suis désolé... (effectivement il avait l'air sincère)

Voyez ci-contre dans quel état je réceptionne mon courrier ce jour là, et aussi la cause de cet état.

Quelques longues minutes plus tard, le temps que je me fasse une raison sur ce qui

est probablement advenu au contenu du paquet, et sans aucun espoir, j'ouvre assez délicatement ce qui reste du truc et en ressort un jeton enfermé dans une poche papier, elle même sertie dans un morceau de plastique fondu... impeccable, ... un miracle !

Je continue le dépouillement et sort un deuxième jeton qui, lui, est endommagé. C'est pour celui là que j'aimerais être conseillé

(pour savoir ce qu'il serait judicieux de lui faire).

Quand à la pièce de 1 Franc 1921, ??? (elle est absente du paquet) Mais bon, celle-ci j'arriverais à en retrouver une, même en état Sup...

*Cordialement,
Laurent GRELLIER*

Qu'est-il arrivé ? Regardez :

Feu de voiture à Bressuire. Les sapeurs-pompiers de Bressuire sont intervenus, hier, à 9 h 15, pour un feu de voiture, boulevard Malabry, près du lycée. Il s'agissait

d'un véhicule de La Poste qui a été presque totalement détruit. Une partie du courrier que transportait la factrice qui n'a pas été blessée, a été détruite dans les flammes.



BILLET PAR GRAPHEUR

Piqué au vif par l'abominable billet commémoratif des soixante-dix ans de

l'Indépendance libanaise, tant pour la laideur du billet que pour sa faute d'orthographe,

[cliquez pour le revoir](#), un grapheur libanais, Yazan, a relevé le challenge !



Il a créé et graphé un billet... qui nous arrive par sa page facebook, [cliquez pour la voir](#).

Dans le même esprit que Jean-Marc Dessal avec son 1000 francs De Gaulle ou son 2 euro Préhistoire, il a créé un billet qui fait sens en illustrant le grand homme de la littérature libanaise, [Khalil Gibran, l'auteur du Prophète](#). Les graphismes mêlent le meilleur de la calligraphie arabe avec une technique, des couleurs et des matières occidentales : tout pour faire un billet que la population reçoive comme le sien.

Espérons que les pontes de la Banque du Liban entendront le message !

Michel PRIEUR

JOYEUX NOËL POUR LES BANQUES...

Dans un monde capitaliste normal, lorsqu'une banque fait faillite, elle fait faillite et ses actionnaires, qui se sont versés de beaux dividendes lorsque les vaches étaient grasses, n'ont plus que leurs yeux pour pleurer.

Certes, les déposants, qui sont techniquement des créiteurs de la banque en faillite ont, comme tous les créiteurs d'entreprises en faillite, de gros soucis à se faire.

Grâce à l'Europe et au fait que nous sommes dans une économie socialisée dirigée par... les banques, plus d'inquiétudes, des certitudes !

Le Monde nous informe, [cliquez pour lire l'article](#), de la manière dont ceux qui ont déposé de l'argent dans une banque tombant en faillite seront légalement spoliés :

« En cas de crise, les banques pourront prélever les dépôts des épargnants.

Les représentants de l'Union européenne ont décidé de mettre à contribution les épargnants à partir de 2016. Après la ponction des épargnants

chypriotes cette année et l'idée émise par le FMI d'une supertaxe de 10% sur le patrimoine, l'Europe vient d'entériner la participation des déposants au renflouement des banques en cas de crise grave.

L'accord, scellé mercredi 11 décembre, est passé relativement inaperçu, alors qu'il pourrait être d'une importance capitale pour les épargnants.

Les Européens se sont mis d'accord sur une loi prévoyant des règles de renflouement interne des banques, ou « bail-in », afin d'éviter de faire participer les États au sauvetage des établissements financiers.

« Les Contribuables ne seront plus premiers à payer pour les erreurs des banques », a-t-il ajouté. « C'est un pas fondamental vers la réalisation de l'union bancaire », a assuré Michel Barnier dans un communiqué.

Des représentants du Parlement européen, du Conseil qui représente les États et de la Commission européenne se sont mis d'accord au cours d'un « trilogue » sur ce texte, qui s'appliquera aux 28 États membres. Cette nouvelle directive s'articulera avec le Mécanisme unique européen de résolution des banques, qui fait toujours l'objet de difficiles négociations au niveau des ministres et destiné lui à la seule zone euro.

Les ministres des Finances doivent se retrouver mercredi prochain pour tenter de finaliser un accord sur ce sujet.

Dépôts garantis jusqu'à 100.000 euros. Selon la directive, lorsqu'une banque sera en difficulté, les autorités nationales pourront intervenir pour l'empêcher de sombrer.

De source européenne, on a indiqué qu'une « reca-



... ET LEURS ACTIONNAIRES !

pitalisation préventive et des instruments publics de stabilisation » étaient prévus « sous de strictes conditions ».

La recapitalisation ne concernera ainsi « que les banques solvables qui doivent être recapitalisées en cas de faiblesses identifiées par les tests de résistance ». Si une banque est proche de la faillite, le renflouement interne ou « bail-in » s'appliquera, par opposition au « bail-out » privilégié pendant la crise et qui faisait appel à l'argent public, creusant ainsi les déficits.

Les premiers à payer seront les actionnaires et les créiteurs (autrement dit les épargnants qui disposent de fonds sur leurs comptes), qui devront couvrir au minimum 8% des pertes de la banque avant que l'on puisse faire appel à des fonds nationaux de résolution, abondés par le secteur bancaire. Les dépôts seront garantis jusqu'à 100.000 euros.

Au-dessus de cette somme, les personnes physiques et des petites et moyennes entre-

prises bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux autres créanciers. »

Quelle solution ?

Il y a une solution et une précaution.

La solution, que nous préconisons depuis des années, est de faire comme les États, de s'endetter jusqu'à plus soif, sur la plus longue durée possible, à taux d'intérêts fixes. Dans un monde qui est dirigé par les structures étatiques, hors de toute rationalité économique, on gagne toujours à se trouver dans la même barque que le Pouvoir. Le jour où la banque à qui vous devez de l'argent fait faillite... quelle importance pour vous ? Aucune.

La précaution, outre de ne garder en banque que le strict nécessaire, est de convertir tout ce qui est disponible en valeurs réelles, immobilier, métaux précieux, objets de collection... nous n'en sommes pas encore aux sacs de pommes de terre, heureusement !

Il arrive toujours un jour où les renards ont besoin de leur queue, disait ma grand-mère, et les bulles de dettes d'États finiront bien par crever ; on peut compter sur les Chinois pour s'en occuper, le jour où ils choisiront d'agir. Ce jour-là, l'or et l'argent seront toujours de l'or et de l'argent... le reste sera toujours du papier.

Michel PRIEUR



GALLIEN,...

C'est avec une joie non dissimulée que je vous annonce la vente prochaine d'une collection exceptionnelle de 73 monnaies de Gallien.

La vente se déroulera sur la boutique internet, en trois mises en ligne réparties sur trois semaines durant le mois de janvier.

Vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste de diffusion : faites-le rapidement pour ne pas rater la ou les monnaies qui, sans aucun doute, feront date dans l'histoire des ventes de monnaies pour cette période !

<http://www.cgb.fr/maillingliste.html>

Mais finalement, que contient cette fameuse collection ?

Rien de moins que la quasi-intégralité des bustes exceptionnels frappés sous Gallien !

Si les amateurs de monnaies de cette période possèdent tous au moins une monnaie à buste radié et cuirassé, vu de trois quarts en avant, avec haste et bouclier pour Trèves, combien sont ceux qui peuvent prétendre avoir ce même buste pour une monnaie frappée à Rome ? La réponse est rapide, très peu !

Gallien est le premier empereur à développer avec une telle réussite des monnaies à bustes exceptionnels pour des frappes de circulation courante. Il sera ensuite largement repris, il suffit de voir notamment le monnayage de Probus. À gauche, à droite, radié, casqué, avec bouclier, haste, léonté, massue, la liste est riche et la collection est parfaitement représentative de cette variété inouïe de bustes.

En avant-première, quelques exemples :



... QUAND TU NOUS TIENS !

Les revers ne sont pas en reste, loin de là !



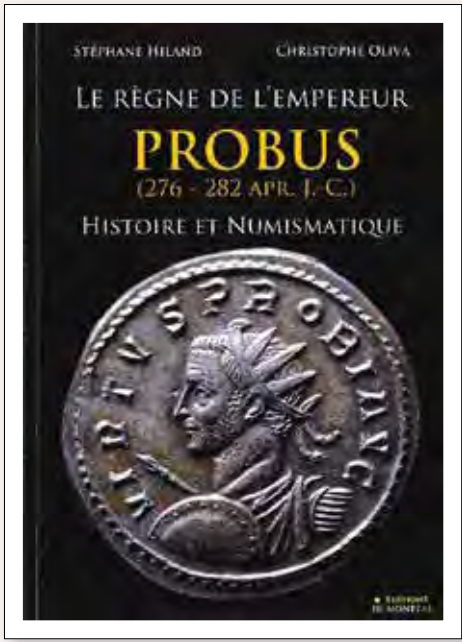
Ces monnaies sont connues, pour la majorité, à moins de cinq exemplaires et ne sont pas passées en vente depuis des années. C'est une occasion unique !

Amis collectionneurs, à vos claviers, les premiers arrivés seront les premiers servis !

Nicolas PARISOT

LE COIN DU LIBRAIRE

LE RÈGNE DE L'EMPEREUR PROBUS (276-282 APR. J.-C.) HISTOIRE ET NUMISMATIQUE



texte, 804 numéros, 164 pages. Code : Lr78 ; Prix : 37€.

Ce petit ouvrage sans prétention est bien plus qu'une introduction sur le règne et la numismatique de l'empereur Probus. C'est un véritable livre rédigé par des amateurs éclairés qui connaissent bien le sujet. Beaucoup de professionnels et de scientifiques pourraient s'en inspirer. Les critiques ne manqueront pas, mais ceux qui les font sont souvent ceux qui n'ont jamais publié. Les autres savent qu'il est plus facile de démolir que de construire !

En attendant, ce livre va rendre de sacrés services aux collectionneurs et aux professionnels qui l'utiliseront ! De même certains universitaires pourront peut-être s'en inspirer pour la présentation de leurs propres travaux ? Nos deux auteurs n'affichent aucune prétention et ne veulent pas rivaliser avec les ténors du sujet. Souvent, ils renvoient à d'autres travaux que ce soient ceux incontournables de Pierre Bastien et maintenant ceux de Sylviane Estiot sur la période. Nos travaux (**ROME V, LYON MONNAIES ROMAINES** ou **AURELIANI DE LYON**)



sont cités et nous leur avons ouvert notre fonds iconographique.

L'ouvrage après la table des matières (sommaire général, p.1), s'attaque directement au sujet avec une introduction sur Probus, portrait d'un empereur injustement méconnu (p.2-3). Un rappel historique, de Marc Aurèle à Probus, (p.4-6) est là pour nous remémorer les crises politiques et militaires

Stéphane Hiland, Christophe Oliva, *Le Règne de l'empereur Probus (276-282 apr. J.-C.) Histoire et numismatique*, Mornas, 2013, 21 x 29, 7 cm, 168 pages, illustrations en couleurs et cartes dans le

HISTOIRE ET MONNAYAGE

que l'Empire Romain a traversé depuis le milieu du II^e siècle après J.-C. Les pages 7 et 8 complètent cette introduction avec un sujet sur : « quand une monnaie raconte l'histoire » que nous avons déjà souvent utilisé dans nos propres publications afin de montrer l'importance de la monnaie pour notre connaissance du contexte.

Le livre s'articule ensuite en trois grandes parties. La première (p.9 à 30) est consacrée à l'histoire du règne de cet empereur depuis sa naissance en 232 jusqu'à sa mort cinquante ans plus tard. Le plan chronologique est agrémenté de tableaux, de cartes et de nombreuses illustrations ainsi que d'*excursus* : l'armée romaine à l'époque

de Probus (p.15) ; le *limes* rhéno-danubien à l'époque de Probus (p.17) ; Probus et la réintroduction de la vigne en Gaule (p.21) ; la religion romaine à l'époque de Probus (p.24) ; Rome à l'époque de Probus (p.27) et Sirmium, une capitale pour Probus ? (p.30) qui sont autant de moyens de compléter la vision que nous pouvons avoir d'un règne qui s'étend entre juillet 276 et septembre 282.

La deuxième grande partie a pour objet le système monétaire et les particularités du monnayage de Probus (p.31-70). Plusieurs thèmes s'égrènent au fil des pages depuis les dénominations monétaires jusqu'au monnayage de l'atelier d'Alexandrie.

Cette partie très intéressante peut laisser par moment le lecteur sur sa faim. Nous aurions aimé voir développer certains aspects du monnayage. Nous espérons que les auteurs dans un proche avenir viendront nous donner de nouvelles lectures et interprétations sur différents aspects du monnayage de cet empereur si attachant, au règne relativement court, moins de sept ans (long pour la période), mais très riche d'un point de vue numismatique.



Si certains, esprits chagrins, reprocheront aux auteurs une présentation éloignée des considérations scientifiques tel que l'appareil de notes, tous les aspects sont abordés et traités en tenant compte d'une bibliographie récente, en ayant assimilé les différents points de vue. C'est le

cas pour le premier chapitre consacré à la métrologie de l'antoninien à l'aurelianus (p.33-35) avec les différentes hypothèses concernant le poids théorique, le titre et la valeur.

De même, les différents aspects de la production sont tous abordés, que ce soient les étapes de la fabrication monétaire (p.36), les émissions d'or (p.37), les émissions de billon argenté comme le denier ou le quinnaire (p.37 -38) ainsi que les émissions de bronze (as ou semis, sesterce et médaillon (p.38)). Les différents types d'erreur de gravure, dans les légendes en particulier, sont abordés (p.39) ainsi qu'une introduction sur la circulation monétaire (p.40). Un chapitre est consacré aux bustes monétaires (p.41-45) à partir de la classification de Bastien que nous avons adopté dès 1995. Un autre chapitre entreprend l'étude des émissions et styles de gravure des différents ateliers



LES MONNAIES DE PROBUS

monétaires (p.46-62). Les tableaux des émissions sont conformes à ceux de **ROME V** pour tous les ateliers, excepté Lyon qui fut abordé dans **MONNAIES XXVII**.

Le chapitre suivant est réservé aux émissions codées de Rome et de Ticinum (p.63-65) déjà mises en lumière dans **ROME V** avec le surnom de Probus, son signum AEQVITI. Pour le chapitre suivant, les auteurs ont choisi de privilégier les titulatures consulaires de l'atelier de Ticinum (p.66-67) complété par une série d'illustrations étourdissantes pour ces aureliani rares ou rarissimes. Enfin, un thème consacré aux tétradrachmes d'Alexandrie sous le règne de Probus (p.68-70) vient clore ce chapitre et complète la vision du monnayage.

La troisième partie, la plus importante de l'ouvrage, tant par son étendue que par son sujet, est réservée au répertoire typologique par légendes des aureliani de Probus (p.71-162).

En avant-propos de cette partie nous avons une codification des bustes monétaires de Pierre Bastien (p74-78) avec leurs illustrations, la liste des revers par ordre alphabétique, la liste des remerciements ainsi que les abréviations utilisées pour les maisons de vente et les collectionneurs privés com-

plété par un indicateur de rareté de C à R3 (p.72-73).

Pour chaque type, de Abundantia à VOTIS X ET XX FEL, nous avons l'ensemble des différentes légendes de droit (titulatures) et de revers avec un tableau des ateliers et des émissions utilisant le revers, complété par la liste des officines avec les codes des bustes qui sont associés et une description des types de revers. Le tout est accompagné de planches de photos avec le renvoi au RIC (Roman Imperial Coinage) correspondant. Au total, ce sont 804 monnaies qui sont illustrées et plusieurs milliers qui sont classées. Cette liste, tout en n'étant pas exhaustive, permettra de « boucher » les trous des inédits qui seront découverts à partir de ce catalogue. Il faut signaler que les illustrations sont de très bonne qualité et vont faciliter le travail d'identification pour un règne multiple et fécond.

La bibliographie vient terminer l'ouvrage (p.162). Ce livre, en attendant la publication du catalogue de la Bibliothèque nationale de France (vol. XII/2) ou du

RIC. V/2-1 sur la période, normalement tous les deux sous la direction de Sylviane Estiot, est pour le moment indispensable pour travailler et comprendre le monnayage du « Juste » Æquiti, surnom de l'empereur Probus qui régna de 276 à 282 dans un contexte difficile sur les plans militaires et politiques.

Laurent SCHMITT



NE BRADEZ PAS VOS MONNAIES

Faites-les grader par PCGS, à Paris.

Professional Coin Grading Service:

- Vous offre sa garantie illimitée d'authenticité.
- Optimise la valeur marchande de vos monnaies.
- Est LA référence mondiale absolue en matière de grading.

NOUVEAU: Le bureau PCGS parisien est désormais ouvert aux marchands numismatiques et aux particuliers européens du lundi au vendredi de 10h à 17h (sur rendez-vous). Nous y acceptons les soumissions des Professionnels Agréés PCGS et des membres du Club des Collectionneurs PCGS.

Si vous désirez joindre le Club des Collectionneurs PCGS et soumettre directement, retrouvez-nous à www.PCGSEurope.com sur la page "Comment Soumettre," cliquez sur "Adhérer au Club des Collectionneurs." Les feuilles de soumission y sont aussi téléchargeables. Pour plus d'informations, contactez-nous au **01 40 20 09 94** ou par courriel à info@pcgseurope.com.

*Catalogue Krause, monnaie non circulée.
**Cabinet Numismatique, Maison Palombo S.A., Genève. Vente aux enchères, Novembre 2011.

Amitiés et souhaits chaleureux pour la saison des fêtes!

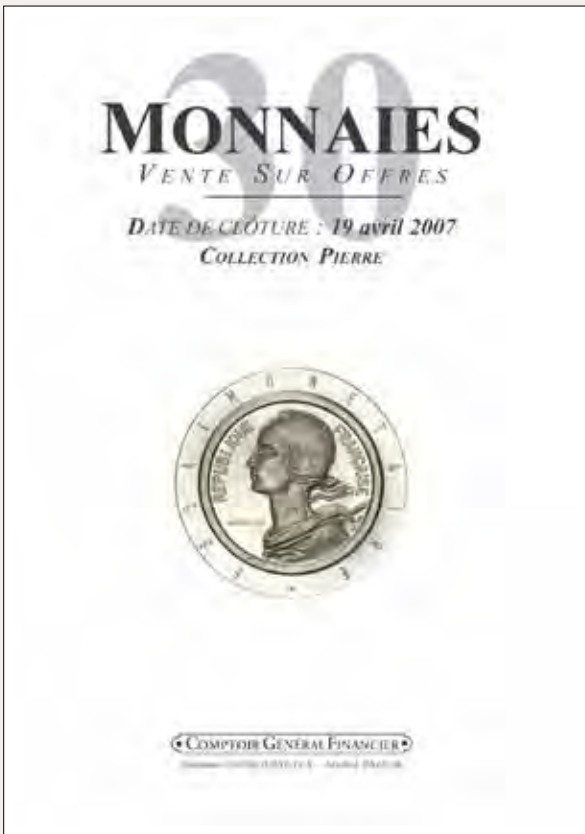
The Standard for the Rare Coin Industry

PCGSEurope.com

Prix de vente sans grade: 25 USD*

1923-A 20C
PCGS MS66
French Indo China
Lec-223
151082.66/17283370

Prix de vente après mise sous coque PCGS: 750 CHF**



La **VSO MONNAIES 30** (Collection PIERRE) du 19 avril 2007 restera à mes yeux une vente mythique pour les collectionneurs d'essais monétaires. La partie essais de la **VSO MONNAIES VI** (Collection KOLSKY) du 25 janvier 2000 en est le complément indispensable pour essayer de comprendre ce domaine. L'ordre d'utilisation de ces ventes ici n'est pas anodin car le classement utilisé pour **MONNAIES 30** est intéressant, celui-ci permet d'architecturer le classement sur le type et d'être sensibilisé aux variations de module et de masse logiques pour élaborer une monnaie destinée à la circulation. **MONNAIES VI** permet de compléter les nombreux et principaux manques de la Collection Pierre. A l'aide de ces deux ventes prestigieuses il est possible d'en savoir beaucoup plus sur les essais, mais il est nécessaire d'apporter des explications com-

plémentaires issues des recherches récentes et de corriger certaines erreurs faussant totalement le classement à la base.

La partie la plus délicate concerne le classement des essais de frappe et des flans vierges présents en nombre conséquent dans la Collection KOLSKY. En effet, bien souvent la faciale et la date sont absentes, ce qui rend beaucoup plus difficile le classement pour ce genre d'essai. Au travers d'une publication régulière dans le Bulletin Numismatique, je vous propose une remise à plat totale centrée sur ce domaine principalement pour la 5^e République, mais votre collaboration est indispensable afin d'avoir votre avis, des informations complémentaires et des photos d'éléments inédits.

Le sujet que je souhaite aborder en premier concerne la 10 francs Mathieu, conçue il y a 40 ans. Ceci

Vous voulez développer la numismatique moderne française?
 Vous voulez partager votre passion avec d'autres collectionneurs?
 Vous voulez lutter contre les faux pour collectionneurs?
 Vous voulez participer à l'élaboration du FRANC?
 Rejoignez nous à l'association des Amis du Franc

www.amisdufranc.org

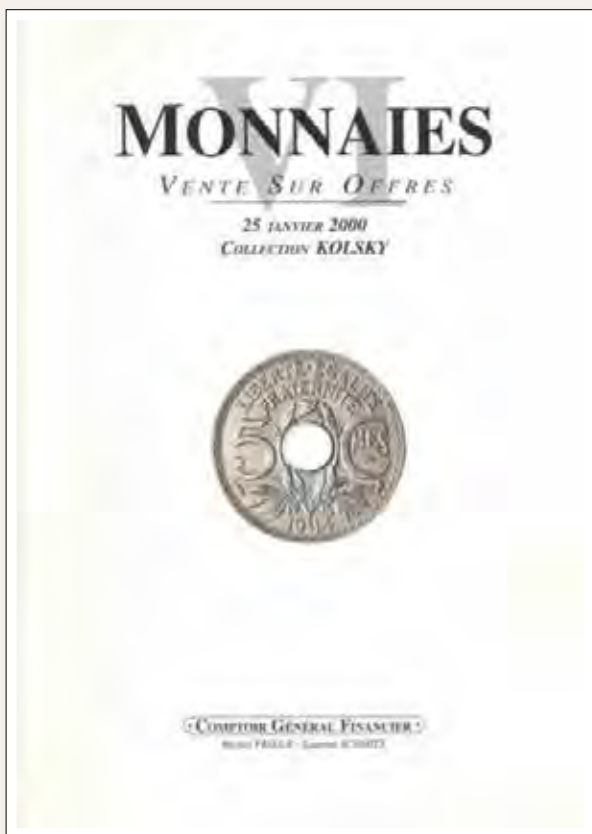
Les Amis du Franc c'est :
 - Plus de 3500 articles en ligne
 - Un forum de discussion
 - Le site Dupré
 - Une newsletter



est dû à une tendresse particulière pour cette monnaie digne de figurer dans la rubrique « Ma pièce préférée » de Numismatique et Change. Déjà collectionneur à l'époque, j'ai eu le privilège de pouvoir en obtenir un exemplaire au millésime 1974 dès la mise en circulation, mais celle-ci se faisait attendre encore en ce mois de Juin 1975. L'été était arrivé et mon oncle, collectionneur amateur de monnaies, était venu de Tourcoing nous rejoindre à Jarnac, célèbre petite ville de la Charente où j'habitais, le dernier samedi du mois. Je me suis donc retrouvé attablé avec mon père et mon oncle à la terrasse d'un café d'été à St-Même-les-Carrières, minuscule village perdu dans les vignes à proximité de Jarnac un peu avant midi en train

www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr

www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr



de boire mon jus d'abricot. Quelle ne fut pas ma surprise quand le serveur rendit la monnaie à la table voisine en utilisant des nouvelles pièces de 10 francs ! Le temps de convaincre mon père de me donner un Berlioz pour un échange contre une pièce de 10 francs et d'appeler plusieurs fois le serveur, je suis devenu enfin propriétaire d'un exemplaire de cette nouvelle monnaie. Voici donc un témoignage intéressant permettant de connaître avec précision la date de mise en circulation réelle de la 10 francs Mathieu 1974, information que nous allons utiliser par la suite dans la chronologie de cette coupure. Mais il temps de revenir maintenant au sujet qui nous occupe.

La collection PIERRE comporte un lot qui mérite une attention particulière car il permet d'avoir une référence fiable : il s'agit du lot 1383 « Flan de 10 francs Mathieu à tranche lisse, métal adopté, 1973 ». La composition de l'alliage de ce flan est fournie sur une étiquette manuscrite de la main du graveur Daniel Ponce : « ALLg - 92 - 6 - 2 CU - AL - NI » et la fiche du lot 1383 de **MONNAIES 30** indique « *ce qui est exactement la formule des proportions adoptées pour le type définitif* » et en plus le module de 26 mm est bien le module adopté pour la 10 francs Mathieu. Un flan identique se trouve également dans la Collection KOLSKY sous le numéro 3312.

MONNAIES 30

En complément, j'ajouterai qu'il s'agit d'un flan brut sans aucune trace d'usinage à la fois sur les deux faces et sur la tranche, contrairement à d'autres flans que nous aborderons par la suite. Il est possible d'imaginer le travail de l'outil de découpe : le métal est repoussé pour produire un listel arrondi à l'entrée dans le métal et un listel coupant à la sortie. Mais le principal pour ce flan n'est pas ceci ! Regardez la couleur de ce flan vierge : il apparaît d'une teinte un peu jaune. Comparez avec une 10 francs Mathieu : la 10 francs Mathieu possède une teinte un peu rose. Nous nous trouvons face à un problème car le flan vierge n'est donc pas au métal adopté. Où se situe donc l'erreur ?

En reprenant les caractéristiques du lot 1383 de **MONNAIES 30** nous avons d'après l'étiquette (en%) :

Métal	%
CU	92
AL	6
NI	2

La composition de la 10 francs Mathieu d'après la Monnaie de Paris est la suivante (en millièmes) :

Métal	Millièmes
CU	920
NI	60
AL	20

Ceci nous permet de construire le tableau récapitulatif suivant :

Monnaie	CU%	NI%	AL%
Flan vierge MONNAIES VI lot 3312	92	2	6
Flan vierge MONNAIES 30 lot 1383	92	2	6
10 francs Mathieu	92	6	2

Les deux flans vierges pré-cités ne sont donc pas au métal adopté pour la 10 francs Mathieu et doivent donc être reclassés en tant que



tels. Cet alliage a cependant été utilisé pour les 5, 10 et 20 centimes Marianne. Il est d'usage en métallurgie de classer les éléments d'un alliage par ordre décroissant des éléments en pourcentage, ce qui explique l'indication sur l'étiquette des flans vierges. Nous prendrons pour notre part une autre convention, basée sur la 10 francs Mathieu «92-6-2» (teinte rose) ce qui donne pour les deux flans vierges concernés «92-2-6» (teinte jaune).

Ceci n'était que le point de départ de notre étude dont la suite concernera les deux coffrets de 40 essais de frappe pour une coupure de 10 francs des Collections KOLSKY et PIERRE. Le prochain article de la série vous proposera un nouveau classement de certains flans vierges et le suivant fera des révélations sur leur contenu précis afin de disposer d'éléments complémentaires pour la suite. Afin d'avancer dans le domaine, il est indispensable de repartir sur des bases solides et précises, il faut noter le moindre indice et regrouper les éléments par famille en suivant la voie tracée par **MONNAIES 30**. Il faut également pouvoir examiner, peser, mesurer, comparer ces éléments, là réside en fait la vraie difficulté !

Philippe MICHALAK

REVUE DE PRESSE ET DIVERS

CAPON : APPEL AU CERVEAU COLLECTIF !

Nous recevons d'un lecteur une demande d'information à laquelle nous n'avons pas de réponse, nous passons donc la question à l'ensemble des lecteurs du blog et du BN, nous transmettrons les informations que vous pourrez nous faire parvenir :

Je suis pratiquement au terme d'une phase de recherche qui n'aboutit pas et je pense que vous ou quelqu'un de votre entourage pourriez me rendre service. Alors, je me permets d'oser.

Je possède, parfois en deux ou trois exemplaires, plusieurs médailles en bronze de style art déco signées Capon. Leur style est plutôt axé sur la mer (étoiles de mer, hippocampes, arapèdes etc) et l'une d'entre elles sur la vigne. Pour trois d'entre elles je possède aussi les moules en cuivre, signés également.

Je cherche vainement en France des renseignements sur l'origine, la valeur et la destination des ces œuvres dont je ne vois l'équivalent signé Capon sur aucun site internet. La seule piste qui pourrait mener à Capon (qui était un peintre français) et au travail du bronze serait celle de la décoration en luminaires et appliques, ou peut-être en ameublement mais je ne trouve pas à quelle destination ces médailles étaient promises.



ANIMATION : MUSIQUE DE PIÈCES ET BILLETS...

[Http://www.youtube.com/watch?v=v8IQXHPBhR0](http://www.youtube.com/watch?v=v8IQXHPBhR0) !

LE 13 JANVIER 2014, PRÉSENTATION DU NOUVEAU BILLET DE 10 EUROS

Tous les détails dans l'article SUD OUEST, [cliquez](#) !



VANDALISME OFFICIEL : LE CHÂTEAU DE LA MOTHE CHANDENIERS

Est-il décent dans un pays supposé cinquième puissance mondiale de laisser cette merveille dans un état pareil ?

Certes, propriété privée... à quoi servent les expropriations pour intérêt public ? Combien vaut ce château dans cet état ? Moins que rien.

Combien pour le remettre en état ? La capacité de mobiliser des centaines de bénévoles comme à Chiche, Messieurs du Ministère de la Culture ?

Michel PRIEUR



VERA VALOR

Once d'or pur la plus vendue en France en 2012 et 2013



VERA VALOR

DEMI-VERA VALOR

Un produit de placement unique

- Or pur 999‰ au minimum
- Infalsifiable : numéro de série unique sur chaque pièce
- Innovante et unique : code QR flashable sur le revers
- Issue d'or « Clean Extraction »
- Fiscalité optimisée : pas de TVA à l'achat
- Garantie qualité : frappe en Suisse

	VERA VALOR	DEMI-VERA VALOR
TITRE :	or pur 999,9‰	or pur 999‰
LIEU DE FRAPPE :	Suisse	Suisse
ORIGINE OR :	Mine Newmont	recyclé
QUALITÉ DE FRAPPE :	Proof	Proof
POINÇON :	Valcambi	Allgemeine
POIDS :	31,1 g	15,55 g
DIAMÈTRE :	32 mm	26 mm
EPAISSEUR :	2 mm	1,6 mm
TRANCHE :	striée	striée



Nous contacter :
- par téléphone : 01 80 88 48 80
- par email : contact@aucoffre.com



MONNAIES 60

MONNAIES 60 vient juste de se terminer et nous venons de publier des résultats plutôt encourageants dans une période morose avec 336 bordereaux reçus pour 341 numéros proposés à la vente. Le total des offres reçues s'établit à 1 316 076€, celui des offres les plus hautes à 509 244€ et le total des prix réalisés à 366 324€ avec 245 lots vendus en première phase représentant 72% des lots. Un numéro (310) a été retiré. 95 lots restent disponibles jusqu'au 24 décembre au soir, merci le Père Noël !

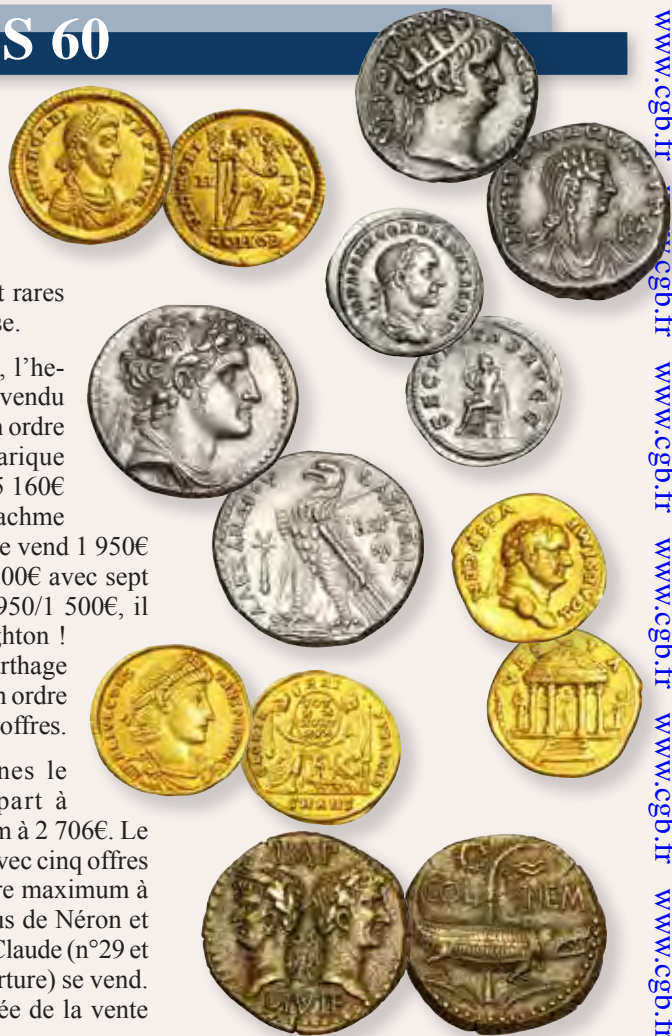
Pour les monnaies antiques, **MONNAIES 60** avait une sélection sage de 52 monnaies dont quarante monnaies vendues en première phase soit 77% et sur les douze numéros restants, six sont déjà partis le samedi 7 décembre !

Nous ne proposons dans cette vente que des monnaies grecques (16) et romaines (36) dans la section antique. Le total des prix réalisés des monnaies vendues atteint 88 934€ avec un maximum de huit ordres sur les n°33 et 51. Sur quarante monnaies vendues en première phase, huit partent au prix de départ avec une seule offre selon le règlement, ce qui est le cas du magnifique aureus de Claude et Néron à 9 500€ avec un ordre maximum à 18 000€ ou bien le solidus

de Constance n°44, inédit de l'atelier d'Antioche, à 1 800€ sur un maximum à 5 500€. Le marché semble bien orienté pour les monnaies antiques, grecques et romaines de bonne qualité et rares qui ne connaissent pas la crise.

Dans les monnaies grecques, l'hemi-hecté de Lydie (n°5) est vendu 1 310€ avec cinq offres sur un ordre maximum à 1 315€ et la darique part à 2 350€ sur un ordre à 5 160€ avec deux offres. Le tétradrachme d'Alexandre I^{er} Bala (n°10) se vend 1 950€ sur un ordre maximum à 3 200€ avec sept offres sur un estimation de 950/1 500€, il venait de la collection Houghton ! Le statère en électrum de Carthage (n°16) est parti à 2 550€ sur un ordre maximum à 3 000€ avec trois offres.

Dans les monnaies romaines le denier de Vercingétorix part à 2 010€ sur un ordre maximum à 2 706€. Le dupondius de Nîmes (n°25) avec cinq offres est parti à 1 475€ sur un ordre maximum à 1 575€. Le magnifique aureus de Néron et Agrippine au revers du divin Claude (n°29 et photo en quatrième de couverture) se vend. 16 200€, l'offre la plus élevée de la vente



RÉSULTATS ATTENDUS !

sur un maximum à 33 000€. Le très beau tétradrachme de Néron et Poppée pour Alexandrie, se vend 640€ avec huit offres. L'aureus de Titus au revers du temple de Vesta (n°34) est parti à 3 533€ sur un ordre maximum à 4 000€. Le très rare sesterce d'Hadrien au revers de la Judée se vend 4 000€ avec quatre offres sur une estimation de 1 800/5 000€. Le magnifique sesterce de Commode (n°36) se vend 2 300€ sur une offre maximum à 2 970€ et une estimation de 1 500/2 500€. Le denier de Gordien I^{er} (n°38) part à 2 900€. Le solidus de Constance II (n°46) est parti à 2 210€ sur une offre maximum à 2 210€. Le solidus de Théodose I^{er} (n°48) avec cinq offres se vend 1 300€ sur une estimation de 750/1 200€. Le solidus d'Arcadius avec huit offres part à 1 400€ sur une estimation de 780/1 200€.

La mission est donc remplie pour les monnaies antiques et nous vous donnons rendez-vous maintenant en juin avec **MONNAIES 61** et une nouvelle sélection de monnaies antiques choisies et sélectionnées pour leur qualité et leur rareté.

Laurent SCHMITT

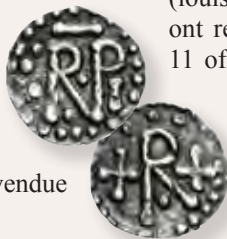


MONNAIES 60 : ROYALES

Monnaies 60 présentait un ensemble de monnaies ayant fait l'objet d'une sélection particulière en raison de leur rareté ou de leur état de conservation. La partie consacrée aux monnaies royales et féodales du Moyen-Âge et de l'Ancien Régime était assez fournie, au risque de voir plusieurs monnaies rares, nécessitant un budget important, se concurrencer.

Le denier de Charlemagne d'Antrain (n°53) a trouvé preneur à 6 000€ et le denier de Reims pour Pépin (n°54) est parti à 7 700€ sur une offre à 10 450€. Le denier de Louis le Pieux de Melle, avec les deux coins monétaires et les deux marteaux (n°56), certainement le plus bel exemplaire connu, a été attribué à 4 200€. Le très rare denier de Carloman de l'atelier de Troyes (n°68) a réalisé un euro de plus que le prix de départ et a été attribué à 4 501€.

Il reste encore parmi les invendus le denier d'Engelberge frappé à Bénévent (n°70, 1 100€ + frais) et l'unique obole de Châlons-en-Champagne (n°71) provenant de la collection du Lac, vendue par Feuardent le 5 juin 1910.



Les monnaies capétiennes et des Valois se sont bien vendues. Il reste toutefois un lion d'or de Philippe VI de Valois (n°83, 4 500€ + frais) et de manière étonnante un franc à cheval de Jean II dit « Le Bon » (n°87, 1 200€ + frais).

Parmi les monnaies de la Renaissance, seules deux monnaies sont encore disponibles : le très rare teston de Louis XII pour l'atelier de Lyon est toujours disponible au prix de départ (n°101, 4 500€ + frais) et un écu d'or au soleil de Charles IX frappé à Limoges en 1566 (n°106, 580€ + frais).

La période des rois Louis (1610-1793) était de loin la plus représentée. Les monnaies n°114 (demi-louis d'or de Louis XIII, 1641, Paris), n°122 (louis d'or de Louis XIV, 1651, Paris) et n°142 (louis d'or aux 4 L, 1693, Rennes) ont reçu respectivement 10, 17 et 11 offres. La pièce de couverture, le rarissime demi-louis à la « croix de chevalier » frappé en 1719 à Lyon (n°173) a reçu huit offres pour être attribué à 15 211€ sur une offre maximale

PARI RÉUSSI

de 18 150€. En dépit de l'intérêt suscité par certaines monnaies de cette période, il reste des invendus rares et recherchés comme le demi-écu juvénile frappé à La Rochelle en 1660 (n°131, 700€ + frais) et le louis « à la croix de chevalier » frappé à Perpignan en 1718 (n°171, 3 200€ + frais).

Les monnaies féodales étaient bien représentées, avec de nombreuses monnaies rarissimes. Les collectionneurs étant moins nombreux pour ce domaine, elles n'ont souvent recueilli qu'une seule offre et ont donc été attribuées au prix de départ. De manière étonnante, il reste de très bonnes monnaies, comme le denier de Château-Meillant (n°210, 1 000€ + frais), le denier de Lyon (n°217, 1 600€ + frais), le denier de Soissons (n°244, 700€ + frais) qui appartenait à la collection Benjamin Fillon et qui a été dessiné par Dardel pour illustrer l'ouvrage de Faustin Poey d'Avant, ou alors le denier de Gui I^{er} pour le comté de Ponthieu (n°247, 700€ + frais).

Les monnaies étrangères ont suscité un vif intérêt. Le *pieter* d'or frappé à Louvain entre 1380 et 1381 s'est envolé à 4 011€ (n°250) en raison de son état de conservation exceptionnel, comme le double excellente des Rois catholiques, très bien frappé (n°254) qui a reçu dix offres pour

partir à 3 405€. Les monnaies étrangères rares ne sont pas en reste, le réal d'argent d'Henri IV d'Espagne, inédit, a été attribué à 2 811€ sur une offre maximale de 5 200€ (n°252) et le teston de Louis d'Orléans, futur Louis XII, frappé à Asti a réalisé 3 125€ (n°255). De manière surprenante, il reste le demi-teston inédit frappé à Turin à l'effigie du duc de Savoie Philibert II, n°258 (7 500€ + frais) ou le quadruple excellente de Ségovie absent des différents ouvrages de référence (10 000€ + frais).

Si vous avez d'autres monnaies dont le prix de départ est proche des 500€, nous acceptons d'ores et déjà les dépôts (jusque vers mi-mars) pour notre prochaine vente sur offres prévue au mois de juin 2014.

Arnaud CLAIRAND



MONNAIES 60 : MODERNES

Bien que ne présentant qu'une petite centaine de monnaies, la partie moderne de **MONNAIES 60** fera date : raretés, beaux états, pedigrees, inédits... il y en avait pour tous les goûts !

Le pourcentage de monnaies vendues en première phase est donc en toute logique excellent (95%). Certaines monnaies ont même réalisé un bon score : la 5 franchi petits bustes 1805 et la pré-série sans le mot ESSAI de 100 francs Cochet 1950 se sont vendues respectivement 1.258€ (pour une fourchette 450€/900€ et douze offres) et 2.323€ (pour une fourchette 800€/1.500€ et neuf offres), Quant aux essais Napoléon III, ils ont particulièrement plu aux amateurs et ont trouvé preneurs à des prix supérieurs à leurs estimations comme par exemple la 1 franc 1861 et la 1 franc 1862 qui ont réalisé 1.737€ (pour une fourchette 480€/1000€, dix-huit offres, pour la 1 franc 1861) et 1.400€ (pour une fourchette 450€/900€, quinze offres, pour la 1 franc 1862).

Bien que ce premier constat soit flatteur, on peut regretter que onze monnaies, pourtant très intéressantes, soient parties au prix de départ, n'ayant obtenu qu'une seule offre. Prenons quatre exemples significatifs : la

5 francs Louis-Philippe 1848 A pourtant en SPL 64, la 1 franc Semeuse 1914 C en SUP 62, la 10 centimes Lindauer Cmes souligné 1914 dont le type a été maintenu dans le FRANC 10 suite au vote organisé sur les types monétaires, ou l'épreuve de 5 francs Lavrillier 1947 poids léger provenant de la Collection Pierre (MONNAIES 30, n° 1286).

D'autres ont été vendues tout juste au-dessus de leur prix de départ en raison d'un nombre peu élevé d'offres reçues comme l'épreuve de 2 francs Morlon 1946 en cupro-nickel qui a réalisé 1.520€ (pour une fourchette 1.500€/2.000€ et deux offres seulement).

Enfin dernier cas de figure : quelques monnaies n'ont pas fait « leur prix » puisqu'elles ont été vendues, malgré des offres élevées, à un prix relativement faible. Ceci s'explique non pas par un manque d'enchérisseurs mais par la timidité de ces derniers dans leurs ordres. Voir par exemple l'étonnante boîte contenant les neuf essais en bronze Napoléon II 1816 vendue 4.507€ sur une enchère maximale de 9.000€ (quatre offres) ou l'essai de 5 francs



GRAND SUCCÈS POUR LES MODERNES

Henri V 1871 vendu 2.400€ sur une enchère maximale de 15.000€ ! (cinq offres).

Il vous reste heureusement encore une dernière opportunité d'acquérir un lot de cette magnifique vente en consultant les quatre inventus modernes disponibles, jusqu'au 24 décembre 2013, au prix de départ (+ 10% frais acheteurs et TVA) : la 2 Frank 1808 pour le royaume de Westphalie, l'essai de 5 francs Bazor en cupro-nickel non magnétique poids léger et sans les différents, l'essai-piéfort de 5 francs Pétain en bronz-aluminium 1941 inédit et la pré-série de 5 francs Pétain légère 1941.

Si ces monnaies vous intéressent, ne tardez pas, premier arrivé, premier servi !

Stéphane DESROUSSEAUX



REVUE DE PRESSE ET DIVERS



DES BOURSES DE JETONS DANS LES MUSÉES NATIONAUX

Notre lecteur Christophe Montagne a trouvé des informations nouvelles : « Pour faire suite aux belles bourses de jetons brodées que l'on pouvait voir sur le site Expertissim, j'ai tenu à vous signaler que nos musées nationaux ne sont pas moins riches en la matière.

Celui de Versailles a la chance en effet de posséder dans ses collections (ou ses cartons car ils ne doivent pas être exposés...) des bourses aux armes de la reine Marie Leszczinska, du chancelier d'Aguesseau, de François-Michel Le Tellier marquis de Louvois, de Madame Henriette fille de Louis XV, d'un duc de Bourgogne et d'un duc d'Orléans. Les images sont tout simplement splendides !

On y accède à travers le moteur de recherche collections du Ministère de la Culture avec les mots clefs « bourse jeux » ;

À noter : cliquez sur la disposition en mosaïque qui permet de mieux apercevoir les bourses parmi les autres objets relevant de « bourse » ou de « jeux ».



MÊME PAS CAPABLES DE RETROUVER L'ESPRIT...

Notre excellent confrère *Coinsweekly*, cliquez pour lire l'article, nous signale une information qui nous était passée inaperçue : des stylistes de mode ont utilisé des monnaies grecques comme modèles stylistiques pour créer des robes.

Certes, l'une des deux robes est baptisée « centurion » alors qu'elle n'est faite que de monnaies grecques et les journalistes sont convaincus que c'est inspiré de monnaies romaines...

Ce n'est pas, me semble-t-il, ce qui est le plus grave, le milieu de la mode n'ayant jamais été réputé pour sa culture générale.

Ce qui est incroyable, c'est que les reproductions sont d'une laideur à dégoûter un faussaire tunisien ! Une simple copie fidèle, à défaut de faire œuvre artistique novatrice, aurait au moins été belle... là, je doute franchement que ces robes affreuses encouragent quiconque à s'intéresser aux monnaies antiques !

À vous de juger, les images proviennent du Dailymail, cliquez pour voir l'article et du Guardian, cliquez pour voir l'article.

Michel PRIEUR



VANDALISME OFFICIEL : ARTHUR, REVIENS !

Ils sont devenus fous ! Même le Pays de Galles est atteint de vandalite aigüe et veut bétonner près d'une colline, un fort de l'âge du fer où serait née la reine Genièvre, selon la légende...

Pour lire l'article sur novopress, cliquez, pour signer la pétition, cliquez...



TOUCHE PAS AU PATRIMOINE, S..... !

Vous avez lu dans le BN126, page 27, les raisons de l'attribution à Poitiers et à son maire, Alain Claeys, voir sa fiche wikipedia, anodine, du bulldozer d'or pour l'ensemble de ses destructions diverses et variées, passées et à venir, aux dépens du patrimoine historique et archéologique de la ville de Poitiers.

Hélas pour lui, il semble qu'il soit aussi candidat pour le Woerth d'or, voir la fiche wikipedia du fondateur involontaire du prix, cliquez.

C'est en tout cas ce qui peut se lire en filigrane dans l'article que Mediapart offre ce jour à ses lecteurs, écrit tout en finesse et en subtilité car, comme on dit dans les palais de justice, l'enquête est en cours. Cliquez pour

lire l'article de Mediapart. (Si l'article avait malencontreusement disparu au moment où vous arrivez, victime d'une censure à l'insu de son plein gré d'un service gouvernemental quelconque, ne manquez pas de nous faire un courriel : nous avons fait une copie d'écran...)

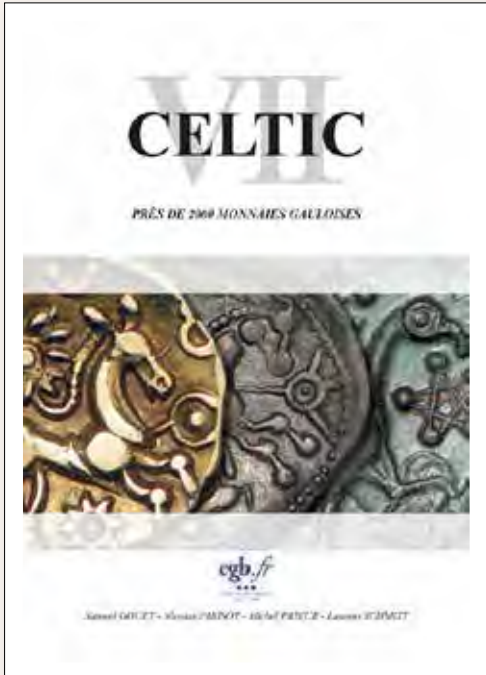
Nous rappellerons incidemment l'importance de Mediapart dans l'ouverture et le dénouement de l'affaire Cahuzac dont - coïncidence incroyable - Alain Claeys fut rapporteur de la commission d'enquête... entre socialistes... Mediapart est une source fiable : nous ne manquerons pas de vous tenir informés des dégâts collatéraux du bulldozer d'or fonçant dans le théâtre de Poitiers.

D'une manière générale, si le BN a créé une rubrique de « vandalisme officiel », c'est avant tout parce que la disproportion est insupportable. Les dégâts des détectopathes (à ne pas confondre avec les détectoristes) et les massacres commis, permis de démolir et de construire en main, sont sans commune mesure.

Remarquons avec Poitiers qu'une affaire qui commence par une question de patrimoine... finit... on ne sait pas encore où mais manifestement pas dans une cour de récréation.

Touchez pas au patrimoine : dans un pays qui se délite, ça énerve les honnêtes gens. Et on peut paraphraser Francis Blanche : TOUCHE PAS AU PATRIMOINE, S..... !

CELTIC VII...



presque à banaliser des ensembles de plusieurs milliers de monnaies celtiques ! Rappelons pourtant que la plupart des ventes de numismatique ne proposent aucune monnaie gauloise, tout au plus quelques dizaines et exceptionnellement plus d'une centaine. Nous sommes totalement à contre courant avec des catalogues de plusieurs milliers de pièces... Pourtant l'accueil des collectionneur est assez hétérogène...

Il y a ceux qui nous remercient en nous écrivant « *Encore un coup de maître. Félicitations. Maintenant quand je cherche une référence, plutôt que feuilleter les quatre tomes du Delestrée, je vais dans « CELTIC VI - VII » : Tu nous a fait un bel outil. Merci.* » et d'un autre côté ceux qui sont blasés à force d'avoir tant de rares monnaies proposées régulièrement...

Les catalogues **CELTIC** ; un moyen de vendre des monnaies de moindre intérêt par rapport à ce qui est proposé en Ventes Sur Offres ? Il conviendrait de garder une certaine objectivité et de rejeter cette façon



Lors de la sortie de **MONNAIES XV**, il y a plus de dix ans, nous proposons un ensemble d'environ mille cinq cents monnaies gauloises à la vente, un exploit ! Depuis quelques années, avec le développement de la Boutique Internet et des catalogues **CELTIC**, on en viendrait

... UN CATALOGUE À NE PAS BANALISER

de penser ; il suffit de regarder les quelques monnaies qui illustrent cette page. Toutes font partie de la sélection présentée dans notre dernier catalogue **CELTIC VII**.

Disponibles depuis les premières heures du mois de décembre, les monnaies ne sont que timidement demandées, elles sont pourtant particulièrement intéressantes !

A ce jour, le catalogue arrive progressivement chez les acheteurs habitués ou référencés comme actifs dans la collection des monnaies gauloises. Il reste encore quelques exemplaires disponibles sur http://www.cgb.fr/celtic-vii-a-paraitre-gouet-samuel-schmitt-laurent-parisot-nicolas_Cc07_a.html Pour les adeptes du numérique, vous pouvez le feuilleter sur <http://flips.cgb.fr/cc07/>

N'hésitez pas à regarder ce que nous proposons dans cette sélection http://www.cgb.fr/boutique_selection_mogau_MzAtMTetMjAxMw%3D%3D.html. Si vous êtes un collectionneur débutant ou si vous commencez de vous intéresser aux monnaies gauloises, vous aurez l'embarras du choix. Et si vous êtes plus avancés dans votre collection, vous trouverez sans en douter de quoi la compléter en vous faisant plaisir !

Pour ceux qui voudraient se défaire de tout ou partie de leur collection, je rappelle à chacun que je me tiens personnellement à leur disposition pour prendre des monnaies en dépôt pour notre prochain catalogue, **CELTIC VIII...**

Samuel GOUET



LE COIN DU LIBRAIRE

LE MONNAYAGE DE MAXENCE (306-312 APRÈS J.-C.)



Vincent Drost, *Le monnayage de Maxence (306-312 après J.-C.)*, Études Suisses de Numismatique (ESN) volume 3, Zürich, 2013, 368 pages, 61 planches en noir et blanc, une carte et un CD-Rom contenant le catalogue 171 pages et de plus de cinq mille pièces recensées. Code : Lm231. Prix : 120€.

Ce livre, paru au début de l'automne, est certainement l'ouvrage de numismatique romaine le plus important de l'année ! Nous pourrions même ajouter : c'est le livre de référence sur le sujet et l'un des ouvrages les plus importants publiés depuis ceux consacrés à l'atelier monétaire de Lyon par le Docteur Pierre Bastien !

En effet, Vincent Drost est un jeune chercheur français qui a soutenu récemment sa thèse (en 2011) qui est finalement publiée par la Société Suisse de Numismatique. Cet ouvrage, consacré à Maxence, fils de Maximien Hercule, gendre de Galère et beau-frère de Constantin I^{er}, a régné pendant six années exactement, sur l'Italie et l'Afrique, entre le 28 octobre 306 et le 28 octobre 312. Sa mort, par noyade lors de l'affrontement du Pont Milvius, ouvre les portes de Rome à Constantin I^{er} en



le consacrant premier Auguste et maître de l'Occident avant de devenir « le premier empereur Chrétien ».

Maxence, outre son implantation politique, a développé un monnayage important, particulier et spectaculaire, occulté par la propagande de son vainqueur.

Dans un élégant format A4 (ouvrage relié cartonné sous jaquette), l'auteur étudie sommairement le cadre historique mais se livre à une étude numismatique détaillée de la monnaie de Maxence autour des ateliers de Rome, Ostie, Ticinum, Aquilée et Carthage.

Cette recherche est articulée autour de quatre cents types monétaires, classés par atelier et émission avec une description précise, accompagnée des indices de rareté. Ce catalogue typologique est augmenté d'un CD-Rom contenant un inventaire de cinq mille monnaies qui ont été étudiées pour réaliser cet ouvrage avec leurs liaisons de coins et leurs pedigrees pour les monnaies les plus importantes. Cette masse considérable de matériel est analysée par l'auteur et mise en perspective au travers d'un



LE MONNAYAGE DE MAXENCE

commentaire de 250 pages, complété par 78 tableaux et 39 schémas ainsi que sept graphiques et deux cartes. Nous pouvons affirmer que cet ouvrage est incontournable et doit figurer dans toute bonne bibliothèque de collectionneur de monnaies romaines. Au-delà de l'ouvrage même, il doit être considéré comme un exemple méthodologique renouvelant les études de numismatique romaine et constituant un modèle pour ceux qui voudront travailler sur cette période et l'Antiquité tardive plus généralement.

Le sommaire occupe les pages 5 à 8 et sera utile pour tous ceux qui voudront se reporter aux différents chapitres. L'ouvrage est préfacé conjointement par Michel Amandry et Hortensia von Roten, (p.9-10). La liste des remerciements se trouve aux pages 11 et 12 et je suis très touché de m'y retrouver associé pour la première fois à mon fils qui prépare actuellement sa thèse sur les débuts de l'atelier d'Arles entre 313 et 341.

La première grande partie de l'ouvrage est divisée en onze chapitres (p.15-223) complétée par une courte conclusion (p.224-225), trois résumés en anglais (p.227-242), en italien (p.243-259), en allemand (p.260-276).

Cette première partie est bien sûr le cœur du travail de Vincent Drost. Le premier chapitre est réservé au cadre historique (p.15-28). Le second est réservé au système monétaire de Maxence (p.29-52). Le troisième traite de la circulation et de la thésaurisation (p.53-64). Le quatrième a pour thème l'iconographie et l'idéologie (p.65-96) et est largement développé.

Les six chapitres suivants sont consacrés aux différents ateliers : Carthage (p.97-108) ; Aquilée (p.109-122) ; Ticinum (p.123-136) ; Rome (p.137-187) ; Ostie (p.189-210) complétés par une étude de Maxence dans les autres ateliers de l'Empire (p.211-220). Le dernier chapitre de cette partie porte sur les imitations antiques et les faux modernes (p.221-223). Ces différentes parties sont largement illustrées, agrémentées de tableaux des émissions, de tableaux de liaisons de coins et de nombreuses illustrations.

La deuxième grande partie, c'est le catalogue des émissions avec une introduction consacrée à la méthode de classement



LE COIN DU LIBRAIRE

(p.278-279) et l'index des codes des bustes de la classification Bastien (p.279-280) ainsi que le code des rubans que nous avons déjà mis en place dès **MONNAIES XXVII** pour la collection Daniel Compas. Le catalogue est découpé par ateliers : Carthage (p.281-284), Aquilée (p.285-290), Ticinum (p.291-296), Rome (p.297-326), et Ostie (p.327-340), complété par les très rares émissions pour Maxence des ateliers de Trèves et de Lyon (p.341) ainsi que des non moins rares imitations (p.342).

À l'intérieur de chaque atelier, le classement est divisé en émissions, en phases et par ordre des métaux (or, argent et cuivre). Pour chaque type, les différentes variétés sont données en tenant compte des différents personnages. Outre Maxence, ont été associés au monnayage Maximien Hercule, Constance I^{er} divinisé, Constantin I^{er}, Galère divinisé, Romulus, fils de Maxence et Maximien Hercule divinisé. Les monnaies sont classées par ordre des légendes de droit associés aux différents bustes et types de rubans, puis par légendes et types de revers en tenant compte des différentes césures. Pour chaque émission sont distinguées la dénomination monétaire avec sa taille à la livre pour les nummi, le nombre d'exem-

plaires recensés, puis pesés, le poids moyen et l'axe ou les axes des coins généralement relevés avec un renvoi dans le corps du catalogue au RIC quand il existe. Pour les monnaies de cuivre, la répartition par officine est signalée ainsi que la ventilation des exemplaires pour chacune d'entre elles. Le catalogue est facile à suivre et n'est pas alourdi par l'inventaire des exemplaires qui est inclus dans le CD-Rom reprenant fidèlement le plan du catalogue

Pour Carthage, l'auteur a isolé deux séries pour l'or et une pour l'argent, cinq émissions pour le cuivre entre novembre 306 et l'automne 307 avec trente entrées. L'atelier fonctionne avec quatre officines pour le cuivre argenté.

Pour Aquilée, nous avons seulement du monnayage de cuivre réparti sur quatre émissions du printemps 307 au début de l'année 310 avec 39 numéros. L'atelier utilise trois officines, parfois avec un système de marquage élaboré.

Pour Ticinum, nous avons une série pour l'or et l'argent et six émissions



MAXENCE



pour le cuivre entre la fin de l'été 307 et le milieu de l'année 310 avec 36 numéros. L'atelier a trois officines associées

aux monnayages d'argent et de cuivre argenté.

Rome est l'atelier le plus important avec sept séries pour les monnaies d'or comportant des aurei et de nombreux multiples de fin 306 au début 311. L'atelier fonctionne en argent avec quatre officines et cinq séries entre la fin 306 et la fin 312. Pour le bronze argenté, nous trouvons six émissions fonctionnant avec quatre officines. Au total, nous avons 203 entrées principales au catalogue.

Pour Ostie, l'atelier qui a remplacé Carthage après l'usurpation d'Alexandre, nous avons trois séries d'or entre fin 308 et début 312. Pour l'argent, nous avons aussi trois séries qui fonctionnent avec quatre officines. Enfin le monnayage de cuivre argenté comprend seulement deux émissions entre fin 308 et fin 312 avec plusieurs phases pour la seconde émission et 97 numéros principaux au catalogue.

Le monnayage de l'atelier de Trèves ne comporte que trois entrées, une pour

l'or, peut-être le seul solidus frappé pour Maxence dans les territoires de Constantin et deux bronzes argentés tandis que nous avons trois entrées pour l'atelier de Lyon.

La fin de l'ouvrage est réservée à la bibliographie (p.343-351), aux différents index (p.353-356), complétés par la table des illustrations (p.357-368) avec les listes des sources documentaires (collections institutionnelles et firmes commerciales) suivies de la table des 57 planches et des planches A à D). Une table des illustrations s'avère très utile et vient précéder les planches avec une carte de l'Empire romain reproduite sur la planche E.

Enfin dans un étui plastique, sur la troisième de couverture, vous pourrez découvrir le CD-Rom du catalogue des exemplaires recensés.

Nous espérons vous avoir donné envie d'acquérir cet ouvrage qui pourrait fort bien se retrouver sous le sapin le matin de Noël !!!

Laurent SCHMITT



NUMISMATES CHERCHENT AVOCAT(E)

L'expérience montre que le droit appliqué, comme le reste, est surtout affaire d'expérience et de pratique.

Or dans un domaine spécialisé comme la numismatique, qui touche à de multiples domaines différents (*Droit du Patrimoine, Droit de la Culture, Droit de la Propriété intellectuelle, droit des sociétés et droit des affaires, Droit fiscal, Code procédure douanière, Droit international... j'en oublie sûrement*), nous ne connaissons pas sur le marché d'avocat qui sache jongler avec ces domaines et dispose d'expérience et de pratique de la numismatique professionnelle.

Car il faut avoir la pratique de la numismatique réelle pour éviter contresens et aberrations et pour pouvoir les déminer dans les procédures.

L'ignorance dans laquelle sont les Services officiels de la réalité du monde numismatique peut les amener à des accusations absurdes. Des exemples ?

Un service accusait les Amis de l'Euro, dont le catalogue en ligne des émissions euro est un modèle du genre, de pratiquer de ce fait le commerce des euros : pour eux, un catalogue, c'est comme le Catalogue de La Redoute ou des Trois

Suisses... L'idée qu'un catalogue est avant tout un répertoire ne leur était pas venue. Si un avocat ne le sait pas, il va faire le même contresens et s'il faut que ce soit le numismate qui fasse le travail de l'avocat et lui écrive ses arguments... pas la peine.

Dans une autre affaire, un collectionneur était accusé pour une trentaine de potins gaulois sans facture probante de les avoir importés en contrebande ! Si l'avocat, pas plus que le douanier, ne se rendent compte qu'il est aussi impossible d'importer des potins gaulois en Gaule que des bêtises à

Cambrai, c'est de nouveau le numismate qui va faire le travail.

Bref, nous recherchons un avocat qui sera intéressé par se spécialiser en *droits* de la numismatique, à qui nous ouvrirons nos colonnes du BN pour une rubrique de conseils et à qui nous transmettrons tous les dossiers sur lesquels nous sommes consultés. Cela nous semble le seul moyen de formation pratique.

Comprenons-nous clairement : cgb.fr ne cherche pas un avocat ou conseil supplémentaire, cgb.fr souhaite choisir et aider à la formation numismatique d'un avocat qui sera dès le premier jour à disposition professionnelle de n'importe quel numismate. Avec le temps, cet avocat deviendra incontournable pour la jurisprudence et nous éviterons des catastrophes juridiques comme celle de Bouc... un désastre dont nous payons encore les conséquences et qui a fait fuir hors de France des dizaines de collections et de trésors découverts fortuitement.

N'hésitez pas à transmettre cet appel autour de vous si vous connaissez un avocat souhaitant se spécialiser.

Contact prieur : @cgb.fr



Les monnaies qui méritent votre confiance.

SOUS GARANTIE

Chaque monnaie certifiée par NGC bénéficie de sa garantie totale : vous pouvez acheter et vendre une monnaie certifiée par NGC en toute confiance. C'est la raison pour laquelle nous avons certifié et gradé plus de pièces que n'importe qui et que nous sommes devenus la plus importante société d'évaluation numismatique au monde. NGC — Le partenaire numismatique qui mérite votre confiance Sous garantie. NGCcoin.com

Un nouveau bureau à Munich

NGCcoin.fr



Numismatic Guaranty Corporation
Amérique du Nord | Europe | Asie

LES JETONS ROYAUX EN CUIVRE :

Les jetons royaux en cuivre, parmi tous les domaines qui se vendent très très bon marché dans nos e-auctions, sont parmi les pires, seulement dépassés par les livres d'occasion en langues étrangères ! Mais que sont les jetons royaux en cuivre ?

Ils se répartissent en trois grandes catégories : les frappes de cuivre des jetons des grandes administrations et régions, les jetons de familles nobles et les jetons de Nuremberg.

Dans les trois cas, ils ont vraiment servi à compter, au contraire de leurs équivalents en argent, objets de prestige et de rétribution, signes extérieurs d'appartenance à l'élite.

Ils sont donc, pour la quasi-totalité des exemplaires, en état de conservation médiocre.

Les frappes de cuivre des grandes administrations, pour qui cherche le type, ne sont pas impératives puisque très souvent, mais pas toujours, la version en argent est disponible pour un prix raisonnable. À vérifier.

En revanche, pour les jetons nobiliaires (en gros ce qui se classe avec le Corre) la situation est très différente. Non seulement parce qu'ils sont intrinsèquement plus rares (le train de maison d'un noble, même impos-



sant, ne peut se comparer avec les besoins en calcul d'une administration nationale), mais surtout parce que le type en argent est le plus souvent très difficile à trouver, quand il existe !

En clair, que l'on collectionne les jetons armoriés en général ou que l'on s'attache à la numismatique d'une région, le jeton nobiliaire en cuivre est bien souvent la seule solution pour obtenir le type. Les états de

conservations médiocres les seuls que l'on puisse trouver en une vie humaine. Pour les Nuremberg, la situation est encore plus simple : à de rarissimes exceptions près (et encore, même pas de certitude sur les quelques exemplaires répertoriés en argent qui pourraient n'être que plaqués) il n'existe rien d'autre que la version en cuivre ou en laiton.

En clair, le message concernant les jetons royaux est simple : ne pas tout mettre dans le même panier car, dans les jetons nobiliaires, sauf exception, les cuivres devraient être incontournables.

Comment savoir si l'on doit mettre un prix un peu sérieux sur un jeton armorié en cuivre en état B, voire percé !?

L'arme absolue est disponible en ligne : les archives jetons de cgb.fr.

Quel que soit le jeton considéré, on peut aller voir s'il a déjà été présenté dans un catalogue cgb ou dans la boutique. En quel état était-il ou étaient-ils, s'ils furent vendus et à combien ? Vérifier si le type existe en argent, s'il a été proposé à la vente et à combien ?

La recherche est très simple, par la date et un mot de la légende ou par le nom de l'émetteur du jeton (attention, les ortho-

POURQUOI LES RECHERCHER ?

graphes des U en V sont respectées dans les transcriptions).

Une fois cette recherche faite, vous irez du cas extrême : le jeton n'est jamais apparu, ni en cuivre ni en argent, au jeton que l'on trouve encore en boutique dans tous les états allant du B au SUP, et qui se trouve en argent à moins de cinquante euros.

Autant dans le premier cas il ne faut surtout pas laisser passer le jeton proposé s'il rentre

dans votre thème de collection, autant, dans l'autre cas, aucun urgence.

Le cas des refractions est apparenté : la seule raison d'être des refractions (et on refractions déjà au XVIII^e siècle !) est que l'on ne trouve pas le jeton « à l'état original ».

Parfois, pourtant, des refractions ont été faites alors que le jeton peut se trouver à un prix raisonnable.

Là encore, la solution est de rechercher dans les archives en ligne si le type a déjà été proposé en original, combien de fois et à quel prix il a été vendu. Importante information, également, de vérifier si Feuadent signale la refraction.

Si tel est le cas, cela signifie que, déjà à son époque, le type avait été considéré comme suffisamment rare et intéressant pour mériter la refraction. Cas extrême : quand Feuadent ne signale que la refraction et ne connaît pas le type en original !

Feuadent a vu passer des centaines de milliers de jetons, cgb, en comptant les exemplaires multiples, a dû en proposer et en trier cent mille, en étudiant ces deux sources, vous pouvez avoir une idée précise des raretés réelles.

Bref, pourvus de ces quelques réflexions, vous ne devriez plus laisser passer à vil

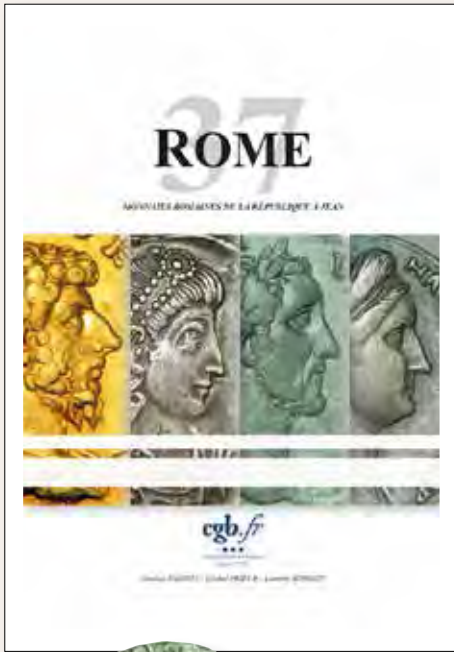
prix un jeton rare, même en cuivre et même moche !

Les illustrations de cet article sont des jetons en cuivre vendus à des prix massacrés en e-auction et qui sont pourtant très rares : en vingt ans c'est le seul exemplaire du type que nous avons eu !

Michel PRIEUR



ROME...



Nous terminons 2013 et débutons 2014 avec deux catalogues, nous avons bien dit **deux** : **ROME 37** qui est sorti le 10 décembre et **MONETA VI** le 2 janvier. Celui-ci est notre premier catalogue uniquement consacré aux monnaies provinciales.

ROME 37 offre une sélection de plus de mille cinq cents monnaies romaines, d'un didrachme romano-campainien frappé entre 225 et 212 avant J.-C. à Jean, usurpateur en Occident (423-425 après J.-C.) qui prit le pouvoir après la mort d'Honorius.

Quant à **MONETA VI**, nous offrons pour la première fois une sélection de près de mille monnaies provinciales romaines en langue latine ou grecque d'Octave à Constantin I^{er}.



Avec ces deux catalogues ce sont plus de 2.500 monnaies antiques qui sont mises en vente dans deux domaines aussi différents que complémentaires !

Pour **ROME 37**, les mille cinq cent monnaies sont complètement nouvelles et sont celles qui ont été classées entre le mois de mai et celui de novembre, en dehors des deniers qui ont fait l'objet d'un catalogue spécial, **ROME 36**, toujours valable. Il proposait une sélection de plus de deux mille deniers à laquelle il faut ajouter la première



... SUR TOUS LES FRONTS !

sélection Internet de monnaies avec près de mille deux cents deniers en ligne. Nous vous rappelons qu'en 2013, avec quatre catalogues de **ROME 34** à **ROME 37**, nous vous avons proposé près de dix mille monnaies romaines impériales.

Pour **MONETA VI**, les monnaies sont proposées pour la première fois en catalogue et viennent de notre boutique **PROVINCIALES** qui comporte plus de mille huit cents monnaies au total, dont **plus de huit cents correspondant à l'ouvrage de Michel Prieur consacré aux tétradrachmes syro-phéniciens**.

Les monnaies Provinciales (anciennes coloniales romaines) ont toujours eu du mal à trouver leur public. Souvent rattachées aux monnaies grecques à cause de leurs inscriptions, elles ont souvent été délaissées par les collectionneurs français qui leur préféraient

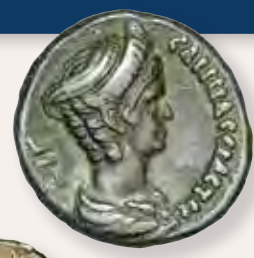
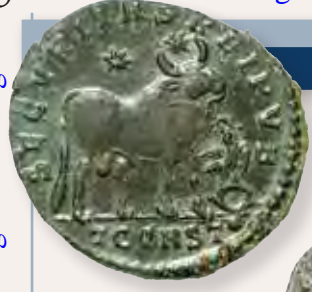
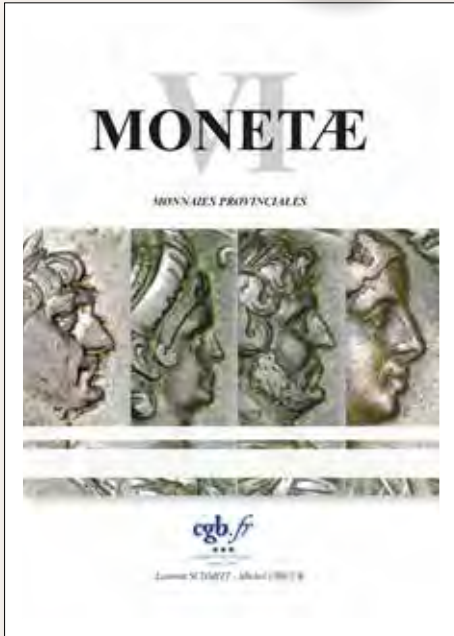


ROME...

la série des impériales romaines en suivant le classement de l'indémorable, mais pourtant obsolète d'Henry Cohen sur les monnaies romaines. Ce phénomène ne se retrouve pas ailleurs, en particulier chez nos amis anglo-saxons ou allemands, où ces séries provinciales ont la place de choix dans les médailleurs.

Si vous cherchez un portrait de Poppée, la deuxième épouse de Néron (54-68), vous serez bien content de trouver un tétradrachme d'Alexandrie, (bpv_308374) par exemple. Pour Vespasien le Jeune, neveu de Domitien et adopté par ce dernier, point de salut en dehors de l'assarion frappé à Smyrne en Ionie en 95-96 (bpv_311219).

Les monnaies provinciales offrent une richesse, une diversité et un éclectisme jamais dépassé par les monnaies romaines impériales. Profitez de **MONETAE VI** pour découvrir



... SUR TOUS LES FRONTS !

les multiples facettes de ce monnayage si intéressant.

Les Fêtes sont un moment propice pour offrir ou recevoir des cadeaux, pensez-y ! Et la fête ne s'arrête pas le 25 décembre, mais continue au 1^{er} janvier. C'est une antique tradition car c'est à cette date que les adultes à Rome s'offraient des présents à l'occasion de l'année nouvelle, à partir de la fin de la République.

Nous profitons de cet article et de ce Bulletin Numismatique qui nous a accompagné tout au long de l'année et qui rentre en ce mois de janvier avec le numéro 127 dans sa douzième année, souvent l'âge de la majorité dans les sociétés anciennes pour vous souhaiter une très bonne année 2014 au nom de toute l'équipe cgb.fr.

Laurent SCHMITT



ÉMISSIONS INAPERÇUES POUR ARLES

Pour les monnaies du IV^e siècle, il existe très fréquemment un point au milieu du champ du revers. Celui-ci est en général considéré comme un point de centrage (fig.1)



fig.1 Nummus Constantin II,
A/ CONSTANTINVS IVN NOB C, tête laurée à droite, R/ CAESARVM NOSTRORVM, VOT/●/X en 3 lignes dans une couronne de laurier, STR croissant à l'exergue – Trèves – 323/324 - RIC.441 (C3)

Il est donc tout naturel que ce détail soit oublié dans les descriptions car il n'est pas considéré comme le signe distinctif d'une émission.

Un type de monnaie en particulier, voit pourtant ce point indiqué comme une marque spécifique : les revers PROVIDENTIAE AVGG et PROVIDENTIAE CAESS, à la porte de camp. Le RIC. mentionne notamment des émissions de l'atelier d'Antioche (RIC.71 à 74 et RIC.81 – fig.2) ; les Américains du *Forum Ancient Coins* voient un tirage spécifique avec cette variété pour l'atelier de Londres (fig.3).



fig.2 Nummus Constantin I^{er}
A/ CONSTAN-TINVS AVG, Buste lauré à droite, R/ PROVIDEN-TIAE AVGG Porte de camp sans battants surmontée de deux tours, une étoile au-dessus,

Δ/ E dans le champ, point dans l'arche de la porte, SMANT à l'exergue – Antioche – 326/327 – RIC. 71 – NBD 4268



fig. 3 Nummus Crispus
A/ FL IVL CRISPVS NOB CAES, buste lauré, drapé et cuirassé à droite, R/ PROVIDEN-TIAE CAESS, porte de camp surmontée de deux tours, une étoile au-dessus, un point dans l'arche, un autre sur le linteau, PLON à l'exergue – Londres – 324/325 – cf. RIC.295 – NBD 17507 – Coll.Tolstoi
Cf. la fiche du « Not in Ric » : http://www.forum-ancientcoins.com/notinric/7lon-300_cri.html

Il devient alors parfois difficile de savoir si ce point a, ou n'a pas, de signification.

ARLES : UN ATELIER PROLIFIQUE

Il est cependant plus aisé de penser que si ce n'est pas un point, mais deux qui se trouvent dans le champ du revers, on a à faire à une marque d'émission spécifique et non plus à un point de centrage ou à une maladresse de graveur, surtout si cette marque se trouve sur une série de monnaies.

Une série de monnaies qui a échappé au très récent ouvrage sur les monnaies d'Arles de M. Ferrando (2010) et qui a la particularité d'avoir deux points dans le champ du revers se doit d'être présentée ici :



fig. 4 à 6 Ae3 Constantin I^{er}
A/ CONSTANTI-NVS MAX AVG, buste diadémé (diadème de gemmes), drapé et cuirassé à droite, R/ GLOR-IA EXERC -ITVS, deux enseignes entre deux soldats tenant chacun une haste et appuyés à leur bouclier, couronne entre les enseignes, deux points alignés dessous, PCONST à l'exergue – NBD 2012, 14473, 14538



fig. 7 Ae3 Constance II
A/ FL IVL CONSTANTIVS NOB C, buste lauré, drapé et cuirassé à droite, R/ GLOR – [IA] EXERC –ITVS, deux enseignes entre deux soldats tenant chacun une haste et appuyés à leurs boucliers, couronne pointée entre les enseignes, deux points dessous, SCONST à l'exergue NBD 14118

L'émission « couronne » est datée des années 332/333, l'émission « couronne pointée » des années 333/334 ; les deux points dans le champ du revers étant communs pour des types monétaires présentant la couronne simple et la couronne pointée, il me semble que l'émission « deux points – couronne » doit se dater de l'année 333, peut-être en lien avec une commémoration (les vingt ans de l'ouverture de l'atelier d'Arles ?).



fig. 8 Ae3 Vrbs Roma

A/ VRBS – ROMA, buste casqué de Rome revêtu du manteau impérial à gauche, R/ Louve allaitant Romulus et Rémus, deux étoiles au-dessus, Couronne pointée entre les étoiles, un point de part et d'autre de la couronne, SCONST à l'exergue Ferrando manque pour l'officine cf.966 – NBD 18349

Restera à découvrir une monnaie de ce type à l'effigie de Constantin II, une pour le type VRBS ROMA (louve allaitant Romulus et Remus) et une pour le type CONSTANTINOPOLIS (Victoire debout à gauche le pied sur une proue de navire). Il n'est pas certain que le type puisse exister pour Constantin pour qui l'émission « couronne sans point » n'est pas répertoriée, de plus son accession au rang de César n'intervient que le 25 décembre de l'année 333.

Pour le type VRBS ROMA une monnaie peut être envisagée (fig.8) bien que les points ne se situent plus sous la couronne, mais de part et d'autre :

Si mon hypothèse est bonne, cette dernière monnaie devra voir sa datation, présumée par M. Ferrando à l'année 334, ramenée à l'année 333. Toujours en supposant que la théorie soit valide, le type CONSTANTINOPOLIS à deux points devrait se présenter

comme le type VRBS ROMA (points encadrant la couronne).

Les émissions du IV^e siècle sont réparties entre grandes séries servant à alimenter la masse monétaire de l'aire d'influence de l'atelier et petites émissions de commémoration, d'anniversaire, de *donativium* qui continuent à être découvertes, dont cette dernière pour l'atelier d'Arles.

David BERTHOD

Sources :

Ouvrages :

Ferrando : Philippe Ferrando « L'atelier monétaire d'Arles de Constantin à Romulus 313 – 476 », Saint Just la pendue, 2010

RIC : Roman imperial coinage, Volume VII « Constantin and Licinius », Londres, 1966

Sites Internet :

Forum ancient coins : <http://www.forumancientcoins.com/notinric/index.html>

NBD, Nummus Bible Database : <http://www.nummus-bible-database.com/>

ILS AURONT LEUR PEAU !



De qui auront-ils la peau ? Des petites pièces rouges et ce sont nos voisins belges qui attaquent les premiers ; un article de La Libre Belgique nous apprend l'exaspération de Koens Geens, le ministre des Finances, cliquez pour le lire.

Il constate, avec raison, que bien des gens jettent les 1 et 2 centimes dans des pots, tirelires, cochonnets... et les oublient, partout sauf là où elles devraient retourner : dans le tiroir caisse d'un commerçant ! Conséquence : la production nécessaire de ces pièces est sans commune mesure avec leur utilité économique et avec leur valeur faciale.

Le public belge n'en veut plus : « L'Eurobaromètre 2012 montre que 91% des consommateurs belges ne veulent plus des pièces d'un centime et 83% pensent la même chose pour les pièces de 2 centimes. »

Pire : ce sont des pièces qui coûtent bien plus cher à fabriquer que leur valeur faciale : tous les défauts !



Il prépare donc une loi pour obliger aux arrondis aux 5 centimes non sur les prix mais sur les tickets de caisse. Ainsi, l'impact inflationniste ou déflationniste sur les prix est réduit à sa plus simple expression : un prix de vente peut toujours être à 19.99€, l'addition de nombreux produits ne donnera qu'un total final à arrondir, sans qu'il soit nécessaire de changer les prix.

Gageons que ceci ne fera pas les affaires des ateliers monétaires européens qui cherchent actuellement à occuper leurs presses monétaires !

Enchères sur Internet



Achetez & Vendez vos Monnaies & Billets sur www.delcampe.net !



Plus de 700 000 membres !

www.delcampe.net

NEW YORK, LA BELGE

Le 5 février 1621, des Wallons adressent une pétition rédigée en français à Sir Dudley Carleton, ambassadeur de sa majesté le roi d'Angleterre à La Haye. Ces familles wallonnes, représentées par le Hennuyers, Jessé de Forest et par l'anversois Willem Usselinx, sollicitent le droit de s'établir dans le Nouveau Monde, et plus particulièrement en Virginie.

La Compagnie de Virginie, sous l'égide de la Couronne britannique, établie sur place depuis 1608, pourrait accéder à leur demande à la condition que les familles wallonnes soient dispersées dès leur arrivée, empêchant le rassemblement en une seule colonie autonome. Cette proposition ne sied pas à l'esprit de nos valeureuses familles qui se tournent alors vers le maire de Flessingue, Jan de Moor, qui était membre du Conseil d'État « hollandais » ou plutôt de la République des Sept Provinces unies. Le 27 août 1622, l'autorisation officielle d'émigrer aux Indes occidentales est concédée, par les « Provinces unies », aux familles candidates.

En 1555, l'abdication de Charles Quint en faveur de son fils Philippe II, a précipité les Pays-Bas dans le chaos. Le duc d'Albe, envoyé par le roi d'Espagne, conduit une répression impitoyable contre les Protes-

tants. Les excès de l'Inquisition menèrent, en outre, à un soulèvement de certaines provinces et à une émigration massive de Wallons et de Flamands vers le Nord des Pays-Bas, la Suède, l'Angleterre, l'Allemagne et vers le Nouveau Monde.



En 1623, le « *Nieuw Nederlandt* », vaisseau de 260 tonnes affrété par la Compagnie Néerlandaise des Indes occidentales,

appareille avec à son bord trente familles wallonnes, soit cent dix personnes. Au mois de mai, nos Wallons, néerlandophones et francophones, débarqués avec leur bétail, leurs graines, leurs armes et leurs outils, arrivent à Manhattan.

Confrontés aux éléments ils décident de ne pas rester ensemble et se dispersent : dix-huit colons s'installent sur Manhattan devenant les premiers habitants européens de l'île, huit débarquent sur l'actuelle *Governors Island* qu'ils vont appeler l'« Île aux Noix » (*Noten Eyland*), huit couples et quelques employés débarquent sur l'île Haute (*Hoogh Eyland*, Burlington Island) sur le fleuve Sud (*Zuid rivier*, le fleuve Delaware) pour bâtir le fort Wilhelmus puis sur le même emplacement le fort Nassau à proximité de la ville de Gloucester dans le New Jersey. Deux familles et six hommes remontent le fleuve *Frais* (*Versche rivier*, le Connecticut probablement à l'embouchure, *Kievets Hoek*) et vont y construire un fortin à l'emplacement actuel de la ville de Hartford. Enfin, environ dix-huit familles remontent le fleuve Hudson à bord du « *Nieuw Nederlandt* ». Elles débarquent à l'emplacement actuel de la capitale de l'État de New York, Albany, où elles fondent Fort Orange.

NIEUW-NEDERLAND

Pendant deux années, nos colons vont connaître une existence très difficile. Leur implantation va délimiter, en ces terres lointaines, un nouveau monde qu'en toute légitimité il faudra appeler : Nieuw-Nederland, par respect pour ces Pays-Bas méridionaux auxquels ils étaient inféodés et c'est dans

cette logique qu'ils fondèrent une nouvelle ville destinée aux plus grandes destinées et l'appelèrent la « Nouvelle Amsterdam ». Certains se souviennent que cette contrée répondait aussi au nom de Nova Belgica...

Il faut savoir qu'à l'époque, les Pays-Bas couvraient une bonne partie du nord de la

France et de la Lorraine, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas actuels. Ses habitants étaient appelés les Belges et les cartes de l'époque représentaient le pays sous la forme d'un lion : le « Leo Belgicus ». Les états belgiques...

Plusieurs sceaux de l'époque rappellent, en outre, que les territoires entourant la future New York portaient le nom de Nouvelle-Belgique. Un premier sceau, datant de 1623, porte l'emblème d'un castor : avant l'arrivée des colons en 1624, la contrée était surtout exploitée par des trappeurs. On lit sur ce sceau la mention « *Sigillum Novi Belgii* ».



NEW YORK, LA BELGE

Le sceau de la Nouvelle-Amsterdam, datant de 1654, porte quant à lui la mention « *Sigillum Amstellodamensis in Novo Belgio* ».



En 1626, le gouverneur wallon de Nouvelle-Néerlande, Pierre Minuit, se rend célèbre en négociant l'achat de l'île de Manhattan aux Indiens Lenapes, pour 60 florins de marchandises, soit 11 000 *morgens*. Selon le Litré le *morgen* est une mesure de terre qui valait 20 ares ¼.

Ce montant équivalant à l'époque à 24 dollars aurait été payé en verroteries. Certains textes rapportent que Manhattan aurait été échangée contre une poignée de pièces d'or



espagnoles, des houes pour travailler le sol, des alènes, des haches, des perles, des étoffes et même des guimbarde musicales. Une très bonne affaire !

On estime que cette somme correspondrait à un peu plus de 700€ d'aujourd'hui. Le

florin (gulden en néerlandais) ou guilder a été l'unité monétaire des Pays-Bas, de 1279 au 28 janvier 2002, date à laquelle il a perdu son cours légal. À l'origine, cette monnaie émise à Florence était en or, son symbole était le *f* ou *fl*.

LE FLORIN



Voici un exemple de florin produit pour les Pays-Bas espagnols sous l'égide de Philippe Le Beau (1482-1506), père de Charles Quint. Cette monnaie appelée, florin de saint

Philippe, a été émise entre 1499 et 1503 par les ateliers monétaires de Bruges. Elle est en or et titre à 663 ‰, elle a un diamètre de 24 mm et pèse 3.35g.

Sa titulature à l'avvers est : (lis) PhS+ DEI+ GRA+ ARCHID' AVST+ DVX BG+ CO+ F, (ponctuation par simple trèfle). La description de l'avvers montre une croix fleuronée et fleurdelisée, avec un quadrilobe évidé en cœur contenant un lis, cantonnée aux 1 et 4 d'un lis, aux 2 et 3 d'une couronne. L'avvers se traduit comme suit : Philippe, par la grâce de Dieu, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne et comte de Flandre). La titulature du revers est : S - PHILIPPO+ InTCE-DE+ PRO+ nOB-S, (ponctuation par simple trèfle). La description du revers montre Saint Philippe debout, drapé, dont la tête nimbée coupe la légende en haut, tenant une longue croix de la main droite, les Évangiles de la main gauche ; devant lui un écu couronné écartelé au 1 d'Autriche, au 2 de Bourgogne moderne, au 3 de Bourgogne ancien, au 4 de Brabant, sur le tout de Flandre. Le revers se traduit comme suit : (Saint Philippe, intercède en notre faveur). N° dans les ouvrages de référence : GH. 115-5a - Del. 510.



Pour cet exemple, nous observons un florin en or émis en 1546 d'un diamètre de 22.5 mm et pesant 2.71 g. La titulature de l'avvers est : + KAROLVSx ROMANOVx

NEW YORK, LA BELGE

IMPER'x 1546. La description de l'avvers montre un globe crucifère dans un double trilobe anglé. L'avvers se traduit comme suit : *Charles, empereur du Saint Empire Romain germanique.*

La titulature du revers est : + MO'x NO'x TRIV'x CIVIT'x IMPERIA'x Dx Cx Z. La description du revers montre trois écus de Deventer, Zwolle et Campen divergeant du centre ; au centre, une étoile à cinq rais. Le revers se traduit comme suit : *Monnaie nouvelle des trois cités impériales de Deventer, Campen et Zwolle.* Les trois cités impériales de Deventer, Campen et Zwolle se regroupèrent afin de frapper un monnayage commun aux noms des empereurs romains

germaniques : Charles Quint (1521-1558), Ferdinand I^{er} (1558-1564), Maximilien II (1564-1576) et Rodolphe II (1576-1612). Elles adoptèrent par la suite le type général des monnaies des Provinces-Unies.

Dans ce cas, nous observons un florin de 28 sols produit pour « les Provinces-Unies » en 1619 dans les ateliers monétaires de Deventer. Ce florin dit *au nom de Matthias* est plus contemporain de notre récit. Nous devons savoir que depuis la perte définitive « des Provinces-Unies » en 1581, les Habsbourg d'Espagne ou d'Autriche n'ont plus rien à voir dans la gestion de ces provinces. « Les Provinces-Unies » est le nom que prirent les sept provinces du nord à dominance calviniste des Dix-sept Provinces ou Pays-Bas espagnols de 1579 à 1795.

Ces provinces (la Hollande, la Zélande, la province d'Overijssel, la Frise, Groningue, et les provinces de Gueldre et d'Utrecht) conclurent le 23 janvier 1579 l'Union d'Utrecht consacrant leur sécession par

rapport à la couronne espagnole. Ce n'est que le 26 juillet 1581, par l'Acte de La Haye, qu'elles se constituent vraiment en État. L'Espagne reconnaît l'indépendance des Provinces-Unies par le traité de Münster (mai 1648). En 1795, la création de la République batave marque la fin des Provinces-Unies. Pour ce florin, Matthias (1612-1619), le frère de Rodolphe II, est devenu empereur du Saint-Empire romain germanique. Deventer a monnayé à son nom de 1617 à 1619 et environ 870.000 pièces de 28 sols ont été frappées pendant cette courte période. Matthias est le troisième fils de Maximilien II et de Marie, fille de Charles Quint. Il naquit à Vienne le 24 février 1557. Au détriment de l'Espagne, les États Généraux lui offrirent les Pays-Bas en décembre 1577, mais après la bataille de Gembloux, en janvier 1578, il se réfugia à Anvers avant de retourner en Allemagne en 1581. Son frère, Rodolphe II étant incapable de gouverner, il se fit attribuer l'Autriche, puis en 1608, la Hongrie et la Moravie et enfin la Bohême en 1611. N'ayant pas eu d'enfant de son union avec Anne de Tyrol, il désigna comme successeur son cousin Ferdinand de Styrie, futur Ferdinand II. Matthias mourut à Vienne le 20 mars 1619. Ce florin est en argent, il a un diamètre de



LES PROVINCES-UNIES

37 mm, pèse 20.05g et sa tranche est lisse. A l'avvers on peut lire : MATTH. I. D. G. ROM. IMP. SEM. AVG. La description de l'avvers montre un aigle bicéphale éployé portant en cœur un globe crucifère contenant un Z8 et sommé d'une couronne impériale coupant la légende en haut. On peut lire au revers : .FLOR. ARG. CIV. (Z8 dans un cartouche). IMP. DAVENT. La description du revers montre un écu à quatre quartiers orné de cuirs et sommé d'une couronne ouverte coupant la légende en haut, entre la couronne et l'écu. 1.6.1.9.

Pierre Minuit est un Wallon, né à Wesel en Rhénanie. Ses parents, calvinistes, avaient fui les persécutions religieuses. Sa famille, wallonne, était originaire de la région de Tournai. Il était diacre de l'église réformée wallonne. Soucieux de défendre les intérêts des colons, il se distingue aussi par le respect de ceux des Indiens, partant du principe qu'il y a plus à retirer du mélange et de l'intégration harmonieuse de deux cultures, même opposées en apparence, que dans le rejet pur et simple de la plus faible ou soi-disant moins « civilisée ».

disguise (camouflage à la Batave). Il est également défendu aux colons de tisser de la laine ou de la toile, ainsi que de fabriquer du drap ou tout autre tissu, sous peine d'être bannis ou punis comme parjures. Le but caché est ici de garantir un monopole aux importations en provenance des Provinces Unies. L'attitude bienveillante et protectrice de Pierre Minuit à l'égard des colons, sa francophonie, ainsi que la convoitise d'un directeur de la Compagnie hollandaise voulant imposer son neveu en tant que gouverneur, font qu'il est rappelé en 1632.



La tolérance n'est d'ailleurs pas le point fort de la Compagnie des Indes occidentales. Organisation féodale, elle impose à tous les colons désireux d'émigrer en Nouvelle-Belgique une série de règles strictes : outre l'exercice de la religion réformée, les colons doivent faire usage exclusif du bas-allemand, langue à l'origine du flamand et du néerlandais actuels, dans tous les actes publics rendus à la colonie. De nombreux patronymes sont « néerlandisés », comme Rapalje pour Rapaille ou Minnewit pour Minuit. D'autres colons sont tout simplement désignés par le nom de la ville hollandaise qu'ils viennent de quitter. L'historien américain Charles W. Baird, dans son livre *History of the Huguenot Emigration to America*, a qualifié ce genre d'abus de Batavian

Vers 1630, la population totale de Nouvelle-Néerlande était de 300 personnes, dont une grande majorité de Wallons. De 1624 à 1645, les Wallons vont jouer un rôle important dans la politique menée par la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales constituant sur place les bases d'une véritable démocratie. De 1655 à 1674, d'autres familles wallonnes débarquent dans la nouvelle colonie et renforcent notre petit monde. Sous l'égide de Pieter Stuyvesant, directeur de la Compagnie et de son épouse wallonne Judith Bayart, la population wallonne s'agglomèrent autour de la Nieuwe Amsterdam et du Fort Orange, fondant les villages de Nieuwe Harlem, Flat Busch, Hackensack, Wiltwyck, Nieuwe Dorp, puis New Paltz. Certains veulent absolument lui

NEW YORK, LA BELGE

attribuer la paternité de la fondation de New York. Stuyvesant n'est arrivé qu'en 1647, soit vingt-trois ans après le débarquement des premiers colons...

Durant la deuxième guerre Anglo-néerlandaise, qui oppose l'Angleterre aux Provinces-Unies, la Nouvelle-Néerlande est conquise par les Anglais. Le directeur général Peter Stuyvesant livre la Nouvelle Amsterdam le 8 septembre 1664. La colonie est rebaptisée New York, en l'honneur du duc d'York, frère du roi Charles II.

Retenons que les fondateurs de la ville de New-Paltz, située dans l'État de New-York,

étaient des colons wallons et huguenots. Ils s'établirent à cet endroit avec la volonté de créer une enclave francophone... La première église de la colonie fut édifée en rondin en 1683. Un second édifice en pierre fut construit en 1717 et resta en usage jusqu'en 1773. Les services religieux y furent donnés en français jusqu'en 1753. En 1972, l'église en pierre a été reconstituée à l'identique par la *Crispel Family Association*. Elle est intégrée au *Huguenot Street Historic District* de New Paltz, sous le nom de Walloon Church.

L'église wallonne (en néerlandais : *Waalse kerk*) est une église calviniste des Pays-Bas et de ses anciennes colonies dont les fondateurs étaient originaires des Pays-Bas méridionaux, de Wallonie, de France et dont la langue usuelle est jusqu'à aujourd'hui le français. Les membres de ces églises sont appelés *réformés wallons* (néerlandais : *Waal Hervormd* ; avant 1815, également *Waal Gereformerd*) et ont été pendant longtemps distinct des *Nederduits Hervormden*, qui utilisent le néerlandais comme langue usuelle.

La colonie wallonne va léguer à la ville de New York et aux USA, un héritage encore tout empreint dans ses murs et dans sa vie. La célèbre rue de Wall street se réfère à l'existence d'un mur à la place de la rue actuelle, mais l'examen des plans de l'ancienne citée, la Nouvelle Amsterdam révèle qu'à cet endroit se trouvait la « *Waal straat* », lieu où un important groupe de wallons s'était établis, en néerlandais, Wallon se dit « *Waal* ».

La baie de Wallabout située au nord de Brooklyn tire son nom d'une déformation du néerlandais *Waal bocht* qui veut dire *baie wallonne*, nom choisi à cause de l'implantation de plusieurs familles wallonnes. La baie de Gowanus à l'ouest de Brooklyn tirerait son nom d'Owanus, traduction latine



L'HÉRITAGE WALLON

d'Ohain. Le nom de Hoboken, quartier bien connu de New York, provient d'une commune de l'agglomération d'Anvers en Flandre. Communipaw, à Jersey City, est la contraction de Community of Pauw. Michel De Pauw, originaire de Gand en Flandre, avait aussi acheté Staten Island (*Staatens Eylandt*) aux Indiens en 1630. Coney Island dérive de *Konijnen Eiland*, Brooklyn de Breukelen, Harlem de Nieuw Haarlem et Flushing de Vlissingen. Une route avait été tracée pour acheminer le blé vers le bourg, Breedweg, futur Broadway. Une place située à proximité de Battery Park, sur la pointe sud de Manhattan porte le nom de Pierre Minuit.

Peu savent encore que le premier enfant de parents européens né en Nouvelle Belgique s'appelait Sarah Rapallier. Sa mère, Catherine Trigault née près de Walcourt, est considérée comme la mère fondatrice de la ville de New York. Son père, Georges, arrivé à Manhattan en 1624 était membre du conseil des douze hommes, première forme de représentation démocratique dans la colonie. Après un séjour d'une dizaine d'années, Georges et Catherine achetèrent aux Indiens 335 acres de terres situées en un lieu appelé Waal Bocht. Sarah, leur fille aînée, naquit le 6 juin 1625 quelques semaines après leur arrivée à Fort Orange. Elle mourut en 1694 après avoir donné nais-

sance à quatorze enfants. En 1680, Catherine Trigault et Georges Rapallier avaient cent quarante descendants dans ce qui était devenu, depuis six ans, New York. Sarah et son mari Hans Bergen seraient aujourd'hui les ancêtres d'un million de personnes.

On reste pantois, en s'attardant sur la vie d'un certain Philippe de Lannoy né à Leiden

le 7 décembre 1602. Sa famille provenait de cette partie des Pays-Bas méridionaux qui couvrait le nord de la France. Il pratiquait probablement le français. Il semble avoir été très proche de l'église wallonne. On sait qu'il reçut une concession de terre en 1623 à Plymouth. L'altération de son nom transforma le Delannoy en Delano... On



LES DESCENDANTS WALLONS

compte dans sa descendance notamment les présidents Franklin Delano Roosevelt, Calvin Coolidge, le général Ulysses S. Grant, l'auteur Laura Ingalls Wilder et l'astronaute Alan B. Shepard...

Un autre de Lannoy, originaire lui du Hainaut, Pierre ou Peter fut le premier maire élu de New York en 1689. Citons encore : Jacques Cortelyou qui fut surveillant général

de la colonie et l'auteur du premier plan de la ville de New-York. Philippe Du Trieux, ancêtre de la famille Truax, propriétaire d'une ferme le long de l'East River et Samuel Godin, commerçant qui a donné son nom à la Baie du Delaware.

Le 20 mai 1924, à l'occasion du tricentenaire de la fondation de New York, un monument commémoratif est érigé en

l'honneur des colons wallons, sur le site de Battery Park, à la pointe sud de Manhattan. Une pièce de monnaie en argent de 50 cents (half dollar), ainsi que des timbres-poste de 1, 2 et 5 cents sont émis pour commémorer l'arrivée des colons wallons.

La conception de cette monnaie commémorative est attribuée aux efforts conjoints du révérend John Baer Stoudt qui dirigeaient la

« *Huguenot-Walloon New Netherland Commission* », de George T. Morgan et James Earl Fraser. Au droit sont figurés les portraits de profil de l'amiral de Coligny et de Guillaume I d'Orange. Au revers, on observe le Nieuw Nederlandt, le vaisseau qui emmena les trente familles wallonnes en Amérique. L'allusion à l'église réformée est manifeste.

En proie à des persécutions, les Protestants fuyaient l'Europe notamment vers le Nouveau Monde. Il faut considérer qu'au moment où les Huguenots wallons arrivent en Amérique du Nord, l'amiral de Coligny est déjà mort depuis cinquante ans. La référence au prince d'Orange limite, réduit et cache



*Distribution : 142, 080
Weight : 12. 5 grams
Mint : Philadelphia
Designers : George T. Morgan / James Earl Fraser*

BIBLIOGRAPHIE

presque l'action de la population wallonne qui n'apparaît plus que dans l'inscription. Il nous faut savoir que Louise de Coligny, la fille de l'amiral, avait épousé Guillaume I dit le Taciturne et que cette famille fréquentait régulièrement, l'église wallonne de La Haye située dans l'ancienne chapelle de la cour au Binnenhof (ensemble de bâtiments dans le centre de La Haye). L'émission de ce demi-dollar commémoratif sera critiquée et suscitera de nombreux débats. Détournée par des églises et par des spéculateurs, elle soulèvera de nombreuses protestations.

Le rôle des Wallons dans la fondation de New-York sera souligné par le président des États-Unis, Théodore Roosevelt, lui-même se revendiquant d'ascendance wallonne. Il déclare : « *On peut dire que la cité de New York fut fondée quand quelques familles de protestants wallons furent envoyées sur les bords de l'Hudson à bord du navire Nieuw Nederland en 1624.* »

On ne peut que rester rêveur ! La notion, l'entité, la conception belge ne datent pas d'hier. On ne peut qu'être émerveillé. Là où des Wallons et des Flamands travaillent ensemble cela s'appelle la Belgique et quand on voit ce dont ils sont capables, cela s'appelle New York...

Agostino SFERRAZZA

Références
C. R. Pint, « Le Hainaut et la fondation de New York », Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut, Mons, 1986.
E. M. Braekman, « Le protestantisme belge au XVII^e siècle », Collection Terres Protestantes, Editions La Cause, Carrières-sous-Poissy, 2001.
Serge Jaumain, « Les Wallons en Amérique du Nord », dans Philippe Destatte (dir.), *Les Wallons à l'étranger*, Walloon Export Agency-Institut Jules Destrée, Liège, 1999, pp. 275-291.
C. Guériot, « Walloons in Americas », Waiburlin, Stéphane Dohet, 2005.
Description de la Nouvelle Belgique (door Johannes De Laet - 1640)
Les Belges et la fondation de New York (door Antoine De Smet - Koninklijke Bibliotheek van België)
Les Wallons, fondateurs de New York (door Robert Goffin, Institut Jules Destrée)
Historique de la colonisation de New York par les Belges (door G. Gomme)
The Belgians, first settlers in New York (door Bayer)
History of the Huguenot immigration to America (door Charles W. Baird)

History of the United States of America (door George Bancroft)
History of the city of New York (door Martha Lamb)
Narratives of New Netherland (door Franklin Jameson)
History of the State of New York (door Dr. John Romeyn Brodhead)
Memorial History of the City of New York (door Generaal James Grant Wilson)
La part des Belges dans la fondation de l'Etat de New York (door Graaf de Borchgrave)
Willem Usselinx (door Michel Huisman, hoogleraar bij Vrije Universiteit Brussel)
Le site CGB. fr
WIKIPEDIA
Comparateur de prix de l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam.
<http://www.iisg.nl/hpw/calculate.php>
http://www.coinmaven.com/images/1924_huguenot-walloon_tercentenary_silver_half_dollar.png
Mintage: 142, 080

50 F CÉRÈS F.18.02 EN NEUF !

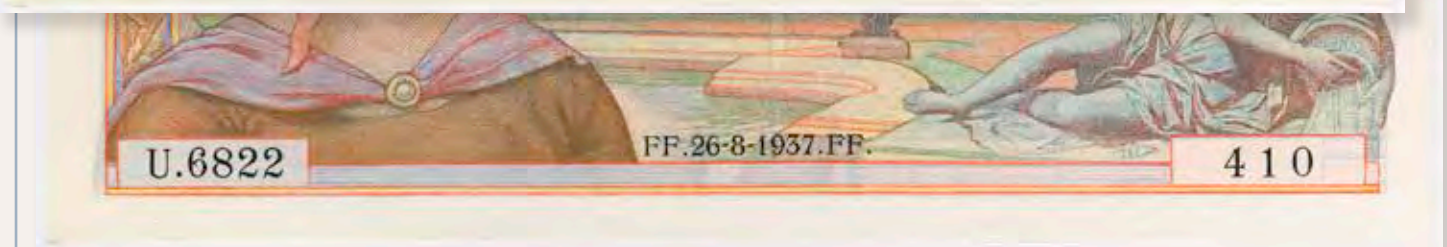
La trouvaille de novembre 2013...

Le 50 F Cérès Modifié du 26 août 1937 n'a pas souvent été proposé à la vente en état NEUF ! Une seule fois en V.S.O chez cgb.fr dans un état Pr NEUF (PM16 de juin 2010, alph. K.6723 N°171, (ref. p16_0151). Je viens signaler, à tous les collectionneurs passionnés, la mise au jour d'une petite trouvaille de douze billets provenant de Californie et proposés à la vente sur ebay US par un même vendeur : une première vente de deux billets, alph. U.6822 (N°417 et 418) a été proposée le 28 octobre. Une deuxième vente de deux billets du même alph. U.6822 (N°409 et 410) a été proposée le 6 novembre. Le 16 novembre, ce sont cette fois quatre billets consécutifs (N°413 à 416), puis le 24 novembre, le vendeur propose une dernière suite de quatre billets (N°420 à 423).

Sur les douze billets pointés, dix exemplaires « semblent » neufs, sauf les deux billets N°416 et 423, qui présentent sur les photos de la vente, de grands plis de comptage et des traces de manipulation. N'ayant pas eu les dix billets N°413 à 423 en main, je reste prudent sur leur état réel... mais je peux confirmer que les N°409 et 410 sont « presque » parfaits (voir photos ci-dessous). On peut également supposer que les billets N°411, 412 et 419 existent ! Pour conclure, tous ces billets ont été vendus en « offre directe » ; espérons qu'ils fassent tous leur retour en France, ce qui est déjà le cas pour les N°415 et 416, proposés à partir de 650 euros / pièce sur Delcampe dès le 25 novembre ! À très bientôt.

Yann-Noël HÉNON

Fay	Type de billet	Date	Série	Num	État	Prix
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544409	Pr NEUF : légère trace de pli de comptage	la paire proposée à 1100 \$
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544410	Pr NEUF : légère trace de pli de comptage	-
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544413	NEUF ?	les 4 proposés à 1600 \$
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544414	NEUF ?	-
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544415	NEUF ?	-
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544416	SPL : gd pli de comptage, traces de manipulation	-
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544417	NEUF ?	la paire proposée à 1100 \$
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544418	NEUF ?	-
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544420	NEUF ?	les 4 proposés à 1600 \$
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544421	NEUF ?	-
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544422	NEUF ?	-
18.02	50 F Cérès Modifié	26-08-37	U.6822	170544423	SPL : gd pli de comptage, traces de manipulation	-



CHRONIQUES ROMAINES

Une boutade fréquente à propos des monnaies romaines est « il n'y a rien de plus commun qu'une monnaie romaine rare ».

Le paradoxe n'est qu'apparent : dans un système monétaire où la valeur dépend du poids et du titre de métal précieux, rien n'empêche de multiplier les effigies et les revers. Ce n'est pas le cas dans nos systèmes monétaires fiduciaires où les signes monétaires n'ont aucune valeur propre : si les effigies se multipliaient, il deviendrait rapidement impossible de distinguer les effigies officielles et celles créées par des faussaires. Pour réfléchir à la rareté des monnaies romaines, on doit donc se replacer dans le contexte d'émissions aux multiples effigies et aux multiples revers.

Dès que l'on envisage la collection de monnaies romaines d'une manière spécialisée et non plus comme la constitution du *trombinoscope* impérial qu'ambitionnent tous les débutants, la question de la rareté devient cruciale.

Que faut-il acheter d'abord ? Ce qui est rare puisque c'est ce qu'il sera le plus difficile de retrouver ultérieurement.

C'est d'autant plus important en romaines qu'un denier cent fois plus rare que le type courant d'un empereur vaudra entre deux et

quatre fois plus cher que le type standard : il ne faut pas se priver d'acheter le rare !

Comment savoir ce qui est rare ?

Une fois que l'on a constaté l'imprécision des guides, catalogues et répertoires, que l'on s'est rendu compte que la mémoire humaine est limitée, il reste une seule pierre de touche infaillible : le corpus par exemplaires réalisé en base de données.



Mais il faut le faire !

Non seulement vous allez y enregistrer ce que vous voyez passer mais vous pourrez aussi y intégrer ce qui est reproduit dans des ventes anciennes, ce qui est conservé en musées et ce qui est apparu dans les trouvailles publiées.

Vous saurez alors exactement combien d'exemplaires sont répertoriés pour un type précis et vous saurez donc quoi

acheter en priorité pour votre collection spécialisée.

Étant gestionnaire d'une base de données spécialisée depuis trente ans, je peux en donner la genèse.

M'intéressant vers 1979 à ces ponts entre l'Orient et l'Occident que sont les tétradrachmes syro-phéniciens, je commençais par acquérir les quelques ouvrages qui leur étaient consacrés. Il apparut immédiatement qu'une pièce sur deux que je voyais apparaître en vente était inédite pour une raison quelconque.

Mais qui a l'habitude des classements de modernes va avoir des difficultés : faut-il prendre en compte les variantes du buste ? Les irrégularités de la légende ? Les errances des poids ? Vous devez répondre à ces questions en toute bonne foi : qu'est-ce qui fait sens ? Au départ, je ne répertoriais que ce qui me semblait inédit ; rapidement, j'ai tout répertorié sachant que je ne pouvais pas



CONNAÎTRE LES VRAIES RARETÉS

définir ce qui était important sans disposer de toutes les informations.

L'expérience a prouvé qu'il est bien préférable tout enregistrer de ce qui fait partie de votre thème et souvent les abords et ce dès le début de la base.



On ne peut pas espérer définir ce qui est important sans avoir déjà bien avancé.

Lorsque je commençais à regrouper la documentation en 1980, il n'y avait ni ordinateurs, ni scanners... ma « base de données » papier a fini par faire deux mètres de large et vingt tomes. Un monstre intransportable. Le jour où la civilisation numérique est arrivée il a fallu tout reconverter : deux ans de travail, scanner, dactylo, vraie base de données sous filmmakerpro.

La base de données est impérative car elle permet de réorganiser l'information sans limite, un traitement de texte est à fuir.

Par définition, on ne sait ce qui est important qu'une fois le travail bien avancé : il faut donc garder toutes les options ouvertes.

Quand mon livre parut, la base qui permet d'indiquer les raretés relatives et de créer le classement comptait douze mille monnaies et pour chaque type j'indiquais le nombre d'exemplaires répertoriés.



Aujourd'hui, quand un tétradrachme syro-phénicien est classé par cgb.fr il est référencé sur la base TSP (Tétradrachmes Syro-Phéniciens) telle qu'elle est quinze ans plus tard avec 31.600 références. Pour chaque pièce proposée dans la boutique «Provinciales», le nombre d'exemplaires référen-



cés est indiqué au moment où la fiche est répertoriée. En gros, le R3 va de deux à moins de dix exemplaires référencés, le R2 est entre dix et vingt, le R1 entre vingt et quarante, le nombre des exemplaires en musées comptant bien entendu pour l'indication des raretés. On trouve par exemple des types où sur dix exemplaires référencés, six sont en musées

Le plus commun ? Caracalla, Laodicée, 4^e consulat, Prieur 1179 : plus de cinq cents exemplaires référencés. Ce simple chiffre, disproportionné, l'unicité du type, la qualité médiocre de la gravure, indique d'ailleurs très probablement que l'atelier frappait pour plusieurs villes sur du métal collecté.

Le plus rare ? Celui qui sera découvert demain. Combien de types différents ? Approximativement deux mille.

Croissance de la base ? Mille à mille cinq cents nouvelles fiches par an. De plus en plus de recoupements avec des monnaies qui repassent en vente mais étaient déjà répertoriées.

LA CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNÉES



Combien d'inédits et de variantes nouvelles ? Approximativement une nouveauté par mois.

Une chose est sûre : les informations de rareté qui sont données sur une base aussi importante sont valides. Elles permettent d'acheter sans se tromper ce que l'on va mettre dix, quinze ou vingt ans à revoir pour un prix relativement dérisoire puisque personne ne recherche encore les raretés dans cette série monétaire.

Quels enseignements peut-on tirer d'une telle base ?

Pour le scientifique, c'est évidemment un gain de temps fabuleux pour étudier un atelier ou un empereur.

Dans une étude scientifique d'une série numismatique, ce qui prend le plus de temps, compte tenu du fait que très

peu de données des musées sont disponibles en ligne et que les grosses bibliothèques de catalogues de vente sont très rares, c'est la réunion du matériel de l'étude.

Pire, on se rend parfois compte en réunissant le matériel que l'hypothèse de départ ne tient pas la route, le fait qu'une base existe déjà permet de valider ou de rejeter l'hypothèse de départ presque immédiatement.

La base TSP a déjà servi aux auteurs du *Roman Provincial Coinage* (RPC), a plusieurs thèses de doctorat dont l'une sur le monnayage de Damas (présentée à l'*American University* de Beyrouth) et une autre sur le monnayage de Gaza soutenue à l'Université Hébraïque de Jérusalem.

Elle pourrait évidemment servir à bien d'autres thèses : il suffit de me présenter un projet.

Pour les collectionneurs, l'existence d'un pointage permet d'acheter à coup sûr une vraie rareté et se savoir exactement ce que l'on achète.

Parmi les monnaies romaines, comme nous l'avons rappelé, il y a énormément de types rares mais il est très difficile de savoir à quel point tel ou tel type est rare par rapport à un autre et donc lequel acheter en priorité. En collectionnant les tétradrachmes syro-phéniciens, on peut savoir exactement ce que l'on achète.

Si vous n'avez pas envie de collectionner les tétradrachmes syro-phéniciens où la base existe et où les informations de raretés exactes sont disponibles, il vous reste la possibilité de créer la vôtre sur votre domaine préféré, qu'il s'agisse d'un empereur, d'un atelier ou d'un type... mais attention ! Créer une base de référence en monnaies romaines est une drogue dure et à accoutumance : on a toujours envie de la faire grossir pour qu'elle soit plus précise et plus complète !

Michel PRIEUR



REVUE DE PRESSE ET DIVERS

UN VRAI SUCCÈS POUR LA MONNAIE BASQUE, L'EUSKO

La monnaie étant un fait social total qui fait jouer de multiples facettes du lien social, plus la communauté qui porte une monnaie est soudée, identitaire et avec des interactions fortes, plus la monnaie de ce groupe remplit bien son rôle et circule largement.

C'est le cas de la monnaie locale basque, l'eusko, dont l'annuaire des entreprises utilisatrices vient d'être mis en ligne à <http://www.euskalmoneta.org/> n'hésitez d'ailleurs

pas à lire l'introduction du site, très bon résumé sur l'idée de monnaie locale. [Vous trouverez l'article de Sud-Ouest en cliquant.](#)



BLEU GAGNANT POUR LA MONNAIE DE PARIS

Le célèbre Bleu d'Yves Klein aura doublement porté bonheur à la Monnaie de Paris. Il a été élu monnaie de l'année 2014 par les jurés du COTY (*Coin Of The Year*).

Déjà primée lors du premier tour du COTY dans la catégorie des monnaies les plus artistiques, elle faisait figure de favorite pour la plus haute récompense et ce face à la concurrence de certaines monnaies présentant de grandes qualités artistiques et techniques.

En alliant un certain classicisme dans la gravure à l'audace de cette main bleue, la Monnaie de Paris a trouvé un juste équilibre et a évité de tomber dans l'ostentation qui caractérise hélas trop souvent les frappes non circulantes contempo-

raines. Ces qualités ont sans nul doute permis de séduire la majorité des jurés.

Toutes nos félicitations à cette grande Maison présidée par Monsieur Christophe Beaux. Et alors que se dessine le nouveau programme d'émissions qui sera révélé à la mi-janvier 2014, nous espérons que cette récompense inspirera utilement les futures frappes.

Laurent COMPAROT

LE DERNIER HOOVER VIENT DE PARAÎTRE !

Nombre de collectionneurs de monnaies grecques ont été plus que séduits par la nouvelle collection « *The Handbook of Greek Coinage* » rédigée par le très talentueux Oliver D. Hoover et attendent désormais avec impatience les futures parutions de cette collection.

Le septième volume de cette collection vient de sortir des presses et sera disponible dans quelques heures chez votre libraire préféré. Ce nouveau volume qui porte le numéro 12 est cette fois-ci consacré aux monnayages de Bactriane et de l'Inde ancienne.

Ce volume fera l'objet d'un article dans le Bulletin Numismatique de Janvier 2014.

Vous pouvez donc dès à présent commander cet ouvrage tout comme l'ensemble des six volumes déjà publiés.

Bien sûr, les volumes à venir vous seront aussi proposés au fur et à mesure de leurs parutions.

Laurent COMPAROT



CLUB AUVERGNE PAPIER-MONNAIE CHAMALIÈRES

ORIGINES :

Pour financer son train de vie fastueux et ses guerres, Louis XIV (1643-1715) eut comme beaucoup de ses prédécesseurs recours aux manipulations monétaires, nous parlerons ici de réformations.

Ces dernières utilisent un procédé très simple : un édit du roi retire de la circulation les monnaies en cours et les remplace par d'autres avec un nouveau cours. Entre 1690 et 1709 il y eut quatre réformations et en 1709 une refonte générale des monnaies. Lors d'une réformation, on apporte à l'Hôtel des Monnaies les anciennes pièces qui sont reprises à l'ancien cours et rendues au nouveau. Ainsi, avant la réformation de 1690 l'écu valait 3 livres (60 sols) et suivant l'édit sa nouvelle valeur était de 3 livres 6 sols, les 6 sols d'écart représentaient le gain de l'État.

En 1690, l'échange se fit simultanément, mais lors de la réformation de 1693 devant l'afflux des pièces et des métaux, les Hôtels des monnaies ne purent payer immédiatement et donnèrent des reçus remboursables en nouvelles monnaies à un mois de date. Ces reçus nominatifs ne circulaient pas, ils étaient rapportés à l'Hôtel des monnaies où le dépôt avait été effectué. Lors de la troisième réformation en septembre 1701, le Conseil du Roi s'étant rendu compte de l'intérêt de ces billets, ils procuraient un crédit gratuit de quelques mois, ordonne dans son édit du 19 septembre 1701 que les billets soient donnés et reçus comme argent comptant, tant pour le paiement des lettres de change que pour l'acquit de toutes les autres dettes, autrement dit ils avaient cours légal, c'était donc la naissance du papier-monnaie. Ces billets étaient nommés BILLET de MONNOYE.



CAUSERIE 23 JANVIER 2011

LES DIFFÉRENTES EMISSIONS :

Jean Lafaurie recense treize émissions de billets de Monnoye auxquelles on peut ajouter l'émission de billets d'intérêts de billets de Monnoye. En fait trois émissions seulement correspondent à des réformations ou modifications des valeurs des pièces, 1701, 1704, 1709. Les autres sont des émissions qui servent à créer de nouveaux billets pour rembourser les anciens ou modifier les caractéristiques des billets émis.

Parmi les modifications on peut citer, affectation aux porteurs d'un intérêt, variation du taux d'intérêt, échange des anciens contre des nouveaux à un mois de date, création de billets pour le remboursement des promesses de la Caisse des Emprunts, conversion des anciens billets et remplacement des valeurs par d'autres valeurs au choix du porteur, création de nouveaux billets, Billets de Monnoye renouvelés et visés (1707 et 1709) qui sont destinés à l'échange des anciens billets...



LA FIN DES BILLETS DE MONNOYE :

C'est l'édit du 7 octobre 1710 qui mit fin au système des Billets de Monnoye : "à commencer au premier jour de février 1711, tous les Billets de Monnoye qui ont cours et sont admis dans les paiements, demeureront décriés de tout cours et mise. Ils ne pourront au dit jour être donnés ni reçus dans aucuns paiements. Défenses à toutes personnes de quelques qualité et condition qu'elles soient, d'en donner ni recevoir, à peine de confiscation et de 3000 livres d'amende" Les billets n'ayant plus cours, les porteurs n'eurent d'autre solution que de les convertir en rentes moitié viagères moitié perpétuelles à condition de souscrire moitié en billets moitié en espèces.

LES BILLETS DE MONNOYE ET D'ESTAT

LES BILLETS DE L'ESTAT :

À la mort de Louis XIV le 1^{er} septembre 1715, beaucoup de billets de Monnoye n'avaient pas été convertis et il existait de nombreux autres billets (Caisse d'emprunt, Artillerie, Marine...) qui n'avaient pas été remboursés ou convertis. Le Conseil du roi établit un constat désastreux de l'état des finances et l'État était incapable de liquider les papiers mis en circulation. Certains proposèrent la banqueroute, en fait on décida d'échanger tous les billets en circulation contre un nouveau billet, BILLET DE L'ESTAT, successivement remboursable,



CLUB AUVERGNE PAPIER-MONNAIE CHAMALIÈRES

jouissant d'un intérêt de 4%. Parallèlement, il fut créé une chambre de justice pour poursuivre les fraudeurs, différents systèmes furent mis en place pour résorber ces billets (loterie, rentes...) mais finalement ce fut le système de Law qui les absorba.

Pour réaliser ces billets il a utilisé du papier ordinaire, le texte est typographié, la valeur, le numéro, les signatures sont manuscrites, les Billets de Monnoye n'étaient pas filigranés mais ceux de l'Etat le sont. Dimension des billets : Monnoye 180x243 de l'Etat 210x315.

Ces billets sont extrêmement rares, Lafaurie indique qu'en 1939 un seul était connu, depuis il en a été découvert quelques uns, j'ai recensé dans les ventes et musées dix-neuf Billets de Monnoye et cinq billets de l'Etat, la dernière vente que je connaisse date de septembre 2006 (SOGEFI) pour un billet de Monnoye de 250 livres estimé à environ 10 000€. Les seuls billets Monnoye connus sont des billets de Monnoye Renouvelé et Visé déclarations des 24 mai 1707 et 6 juillet 1709 et coupé et réformé déclaration du 7 octobre 1710. Sur treize émissions il n'y a donc que les billets de trois émissions qui sont connus. Quelques billets d'intérêts ont été retrouvés, j'en ai recensé quatre.

Gilbert DOREAU

Bibliographie :

Jean Lafaurie « Les assignats... » Ed. Léopard d'Or.

Banque de France L'Art du Billet 2000

Ch Florange Le Vieux Papier N° 119

René Sédillot Histoire Morale et Immorale de la Monnaie.



PAPIER-MONNAIE 27

Collection Philippe Bonnaud

vente sur offres

clôture le 29 janvier 2014

PAPIER-MONNAIE 26 a été une vente exceptionnelle et un beau succès, en ce début d'année 2014 voici le premier catalogue «Post-PM26» : PAPIER-MONNAIE 27.

Cette fois ce nouveau numéro n'est pas une sélection, mais une collection ; une grande collection, résultat de vingt années de recherches, de passion et de plaisir.

Une collection, c'est d'abord un homme (oui, une femme aussi, mais c'est rare... hélas !), après Léon Pernoud, Maurice Kolsky ou Michel Morin, c'est un collectionneur de seconde génération qui nous présente ses billets. La passion revêt parfois des habits de sagesse et de discrétion : présent depuis presque vingt ans dans le cercle des amateurs sérieux, Philippe Bonnaud n'est pas un expansif et c'est avec beaucoup de plaisir que nous le présentons aujourd'hui au travers de sa collection.

Parcours classique que celui de Philippe Bonnaud, goût pour les « vieilleries », la boîte de pièces de la grand-mère, l'histoire, l'objet, le lien, la numismatique et puis, un jour de 1997, un 5000 Francs Victoire.

D'un seul coup, au lien historique s'ajoutait la qualité artistique et la compétence technique de la Banque de France. Le papier-monnaie serait sa collection, le Fayette son livre de chevet, l'épinglage et le craquant son vocabulaire. S'en suivront quelques belles rencontres avec des collectionneurs historiques, les clubs, les salons, les catalogues. Un billet par type, puis par signature, par année... de plus en plus précis, de plus en plus pointu, les billets s'accumulent, les séries se complètent, la collection approche les mille billets. Sans prévenir, l'ensemble devient impressionnant.

Voici donc le fruit de dix-sept années de recherches, avec PAPIER-MONNAIE 27, vous allez découvrir ce qu'est une collection moderne, une collection à la fois sérieuse et éclectique, structurée et ouverte.



**RARETÉS CLASSIQUES,
TYPES, QUALITÉS, DATES**



**ÉPREUVES
SPECIMENS**



**PETITS NUMÉROS
NUMÉROS SPECIAUX**



GRANDES RARETÉS



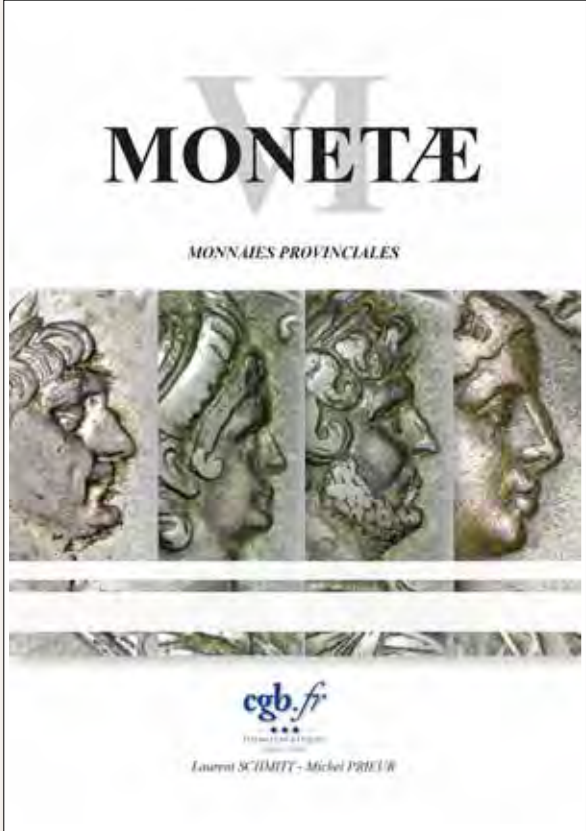
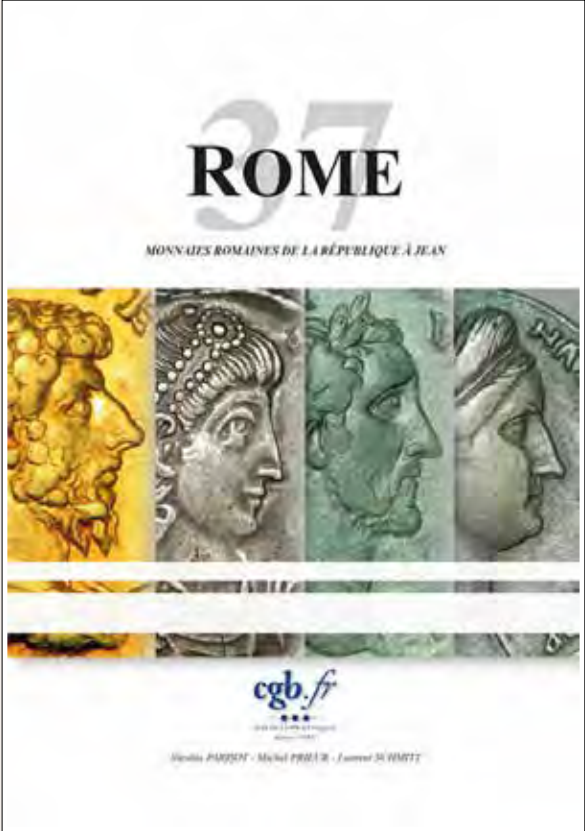
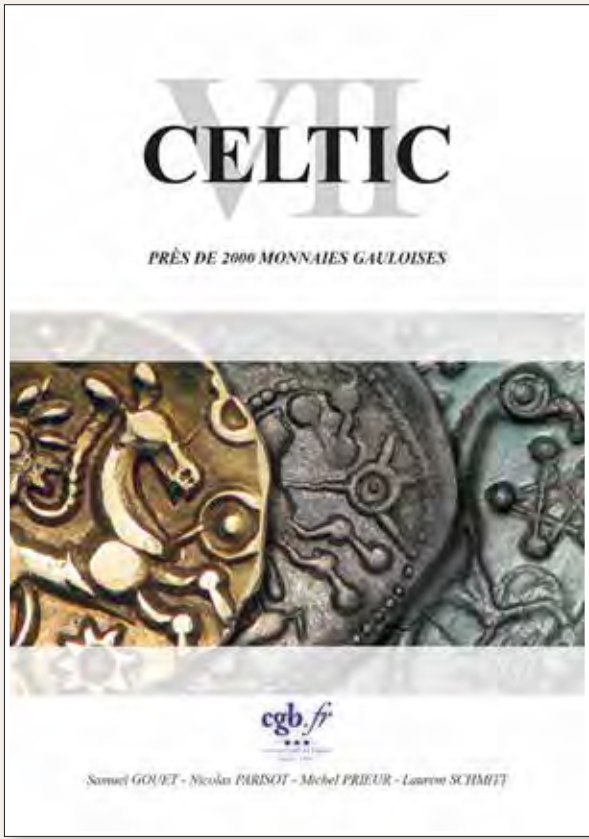
www.cgb.fr
la version papier sera disponible la première semaine de janvier
clôture le 29 janvier 2014

Bulletin numismatique version internet, mode d'emploi :

Dans la version PDF que vous avez à l'écran, tous les liens internet fonctionnent directement par simple clic et la plus grande partie des images est doublée par une version plein écran mise en ligne sur le net. Il vous suffit donc de cliquer sur n'importe quelle image pour obtenir cette même image en grand format, souvent en plein écran.

Vous pouvez enregistrer une copie intégrale du *BN* en PDF (cliquez sur « enregistrer copie »), puis la transmettre en pièce jointe par courriel ou la garder sur votre disque dur pour consultation ultérieure.

POUR UNE VERSION PAPIER, IMPRIMEZ LE PDF, EN NOIR ET BLANC OU EN COULEURS



Nom : Prénom : N° Client :
 Adresse :
 C.P. : Ville :
 Pays : Tél : E-mail :

ROME 37, MONETÆ VI, CELTIC VII et PAPIER-MONNAIE 27
 vous seront adressés sur demande contre la somme de 10€ chacun (+5€ de frais de port)
 envoyée à cgb.fr, 36 rue Vivienne 75002 Paris, Tél : 01.42.33.25.99 - cgb@cgb.fr